

Yann FOUÉRE

*Problèmes bretons
du temps présent*



Yann FOUÉRE

TABLE DES MATIÈRES

*Problèmes bretons
du temps présent*

TABLE DES MATIÈRES

LA PERIODE MODERNE :

Le régionalisme à la « belle Epoque »
Combat pour la langue bretonne
Les séquelles de la « Grande Guerre »
L'entre-deux-guerres
Une économie coloniale
De « BREIZ ATAO » à « GWENN-HA-DU »
Le front breton
La Bretagne sous l'occupation, le réveil culturel
De nouveau le Pérou des Français
Les massacres
Le renouveau
Les Bretons contre le centralisme
L'évolution à gauche d'une Bretagne déçue par le pouvoir

DE GRANDS PROBLEMES :

Démographie : y a-t-il trop de Bretons ?
De la polyculture-élevage à l'agro-industrie
Structures industrielles et équipements : une économie dépendante
Mer et négoce maritime : une chance négligée
Environnement : un cadre de vie menacé
Une identité culturelle combattue
De la « région » libérée à l'Europe aux cent drapeaux

la période moderne

le régionalisme à la « Belle Epoque »

A la veille de la Première Guerre mondiale la Bretagne ne semblait plus devoir poser de problèmes politiques majeurs au gouvernement français. Le souvenir de la révolte populaire chouanne contre la dictature de Paris, expression du particularisme vivace d'un peuple acharné à défendre ses libertés nationales, sa foi, sa manière personnelle de vivre et de penser autant que son refus d'un joug « étranger », s'était estompé dans les brumes de l'histoire : on était déjà loin de l'apostrophe de Gambetta à Keratry, adjurant ce dernier *d'oublier qu'il était Breton pour ne se souvenir que de sa qualité de Français*. Le rouleau compresseur de la centralisation, inauguré par l'Empire, et utilisé avec persévérance par tous les gouvernements et tous les régimes qui s'étaient succédés au long du XIX^e siècle, semblait avoir fait son œuvre : la Bretagne n'avait plus au sein de la France de représentation politique particulière. Son nom même avait disparu. Elle ne constituait plus que cinq départements indifférenciés, aux libertés locales presque inexistantes, et sur lesquels les préfets régnaient en maîtres absolus, veillant à ce qu'elle ne s'écartât plus du droit chemin tracé par l'Etat...

Certes la politique anticléricale du gouvernement Combes y avait, au début du siècle, soulevé des remous profonds. Les inventaires, la confiscation des biens de l'Eglise, l'expulsion des congrégations enseignantes, la fermeture de leurs écoles, ne s'étaient pas opérés sans résistances dans ce pays de foi catholique profonde : la troupe elle-même avait renâclé. Mais ces remous ne s'étaient pas accompagnés d'un nouveau sursaut national tel

SON VAR ZUJET AN AOUR

Ton : *Er Finister ez en bet ganet*

I
Ar brezel abaoe trivach n'iz
A lak an douar da gent
Biskoaz na welchet tra ken iski
Abaoe man ar bed n'e zo.
Senti nag a dud
Ve gweel beude
Evel beudet mud
Dralet didrue
Hag oc'h astenn da viken
O c'horf war an dachenn

II
Pion a zo kor d'eur reuz ken spontus
Met Gwilher hag e gonsorted
Pennoù foll an Orliek hag ar Pruss
O dou e'hoant da c'houarn ar bed ?
Mez o zorchennou
Vo kaset da lall
Rak an holl vronou
A zaw da nwall
O frankiz hag o douar
Gant eur galon dispar

III
Goude 'ver kement euz d'ete
Kompreni etia nag a bouan
'zo evel dont abenn d'ouie
Ha da zibarsa o c'hraban
Douu ugent via 'zo
Eur roue n'vo doua ken
Alou klask an deo
D'hon bevi souden :
Gant ze 'oa lemm o armoù
Ha leun o c'hanolioù

IV
Sionaz ar starta douz al labour
A zo gatem-p-ni, tui ar Franz
Da gas miz hon leu an dud trejour
Hou deuz c'hoaz defet eun tam lant
Kandioù dre vil
Boujeou dre vern
Da sklapa a lall
D'ere war o c'heru
Ma chomfoul holl gearvezet
War an douar kalel.

V
Seul vui a ganolioù a m'fomp
Seul vui vo armei Yann zoudard
Seul nebeutoc'h a dud a g'fomp
Ha klion 'vo da zere'hoi stard
Mes red e kompreni
E renkomp prena
Digant an estrenna
Kals traou da larda
An armoù vil hon gearzet
Pe c'hoaz dilid ha boue.

VI
Nemet an traoù-se 'vit o Hia
E red kavet arc'hant hag sous
Dre-ze ar Franz a c'houleun bre
Digant ar pinvik hag ar paour
Dont a galon vad
Da harpa o leu
Pep den en he siad
Muis ma c'helio
En eur droka 'vit paper
An sour 'deuz 'n o tier.

VII
Bea 'zo tud aonik, war henvel
A gred c'hall ar billejou koll
O zalvoudgeuz goude 'r brezel
Hag e vefent revinet holl ;
Ar re-ze 'talch kus
An sour prisius
En eur goz loeren
Bed 'vit dont a-benn
Deuz an hailloned kria
'zo o klask o c'hriana.

VIII
Egen braz miz a ve d'ar re-ze
'Pad ma zo kair a goue gant joa
Nach renta d'ar Vro ha d'an arma
Eur zervich na goust d'e netra,
Mad a vije grêt
Da gemont loien
Ma ve refuzet
Ar peziou melen
Pere 'ziskouefe re skier
Bes chomet er ger.

IX
Beb tro m'o deuz bet renket skonia
'Vit difenn ar Franz en danjer
Ar Vretoned barz ar renk kenta
'Deuz c'hoariet o fetred ier.
Diskouezomp d'an holl
Omp c'hoaz eur bobl vad
A our rei he sour
Kerkoult hag he gwad :
Trokomp 'la hon holl peziou
Evit ar billejou.

Pôtr Montroulez.



que celui qui s'était produit sous la Révolution, ou ceux qui, au XIX^e siècle, agitèrent l'Irlande aux prises avec un Etat dont la religion pratiquée et protégée n'était pas la même que la sienne.

Certes aussi la moitié de la Bretagne continuait de parler le breton : cent ans d'efforts administratifs et de centralisation intellectuelle n'avaient pas réussi, en dehors des villes, à en restreindre sensiblement l'aire géographique. Mais l'introduction de l'enseignement primaire obligatoire dans le dernier quart du XIX^e siècle lui avait porté un coup mortel : car l'école n'enseignait que le français. Il fallait d'ailleurs « éliminer » le breton que l'administration et les esprits « éclairés » — nous dirions aujourd'hui « progressistes » — considéraient, comme le disait déjà Barrère un siècle auparavant, comme « un jargon barbare » et « un idiome grossier », barrière contre le savoir, obstacle permanent à l'élévation de l'enfant dans l'échelle sociale. Des générations d'instituteurs laïques s'y employaient avec une constance digne d'une meilleure cause, utilisant pour ce faire des méthodes similaires à celles que la France reprochait aux Prussiens d'appliquer en Pologne occupée : la tâche que leur assignait l'Etat n'était-elle pas de fabriquer de bons citoyens français et républicains ? Leurs collègues des écoles catholiques n'étaient pas loin de penser comme eux, république mise à part. L'intérêt que l'Eglise portait à la langue bretonne, la pratique des prêches en breton que le petit père Combes avait aussi voulu supprimer, étaient avant tout liés aux nécessités de l'apostolat et de la propagation de la foi... Il n'y avait qu'à laisser faire le temps, les contraintes économiques et les préjugés sociaux.

combat pour la langue bretonne

*Gwasket out gant ar C'Hallaoued,
Eneb ar guir, eneb ar reiz,
Met d'id eo ma c'halon bepred,
Rag te, iez koz, eo buhez Breiz !*

*Gouzavomp peb-tra, tud ma Bro,
Evomp douz, debromp bara haz,
Met d'alc'homp mad bet ar maro,
Rag te, iez koz, eo buhez Breiz !*

*Karomp hon gwerzioù, hon sonioù,
Stourmomp ouz ar Gall a c'houez
preiz !*

*Stourmomp ! ha miromp hon gizioù...
Rag te, iez koz, eo buhez Breiz !*

Tu es opprimée par les Français. — Contre le droit, contre la loi. — Mais mon cœur est à toi toujours. — Car c'est toi, vieille langue, la vie de la Bretagne.

Souffrons tout, hommes de mon Pays. — Bu- vons de l'eau, mangeons du pain d'orge. — Mais tenons bon jusqu'à la mort. — Car c'est toi, vieille langue, la vie de la Bretagne.

Chantons nos ballades et nos sones : — Lut- tons contre les Français qui flairent une proie ! — Combattons ! et gardons nos coutumes... — Car c'est toi, vieille langue, la vie de la Bretagne.

François-Marie LUZEL
(1821-1895)

Mise à part l'exception de la côte atlantique de Douarnenez à Saint-Nazaire, l'industrie et le commerce locaux périllicitaient. Des capitaux extérieurs prenaient peu à peu le contrôle de la vie économique. Le pays n'exportait plus guère que des matières premières, des hommes et des cerveaux. L'émigration le vidait, malgré une forte natalité, et l'empêchait de progresser. La Bretagne rurale était un réservoir commode de journaliers agricoles, de domestiques et de culs-terreux. La région parisienne et les casernes françaises y puisaient sans compter. A la suite de Paris, la classe dirigeante de la France se gaussait des Bretons, de leurs « baragouins », de leurs Bécassines. Un siècle de centralisation politique et économique avait réussi à vider ce peuple de ses forces vives, voire même à lui donner la honte d'être lui-même. La préoccupation principale de ce petit peuple émigré était de faire oublier qu'il était breton. Les *maez ar vro* (littéralement les hors-du-pays), en visite chez eux, affectaient les modes, les manières et le parler de leurs maîtres.

Quant à la bourgeoisie bretonne elle se pressait aux portes de la fonction publique et de la capitale, comme, au cours du siècle précédent, ce qui restait de l'aristocratie bretonne s'était pressé à celles de Saint-Cyr et de la Royale. La Bretagne paraissait définitivement intégrée à la France, l'assimilation complète de son peuple et la disparition de sa langue et de son particularisme en bonne voie. La « vieille rebelle » s'endormait, veillée par les « derniers des Bretons ». Mais aux députés bretons venus près de lui plaider, en 1911, la cause de la langue bretonne, Gaston Doumergue, ministre de l'Éducation nationale, répondait cependant qu'enseigner le breton en Bretagne *serait y encourager le séparatisme*.

Le ministre faisait sans doute allusion à la réaction qui s'était timidement amorcée contre cette politique délibérée de l'État : elle n'était encore que le fait d'une élite peu nombreuse qui aimait un mouvement de renaissance culturelle, historique et linguistique depuis plus d'un demi-siècle, et qui avait fini par se grouper vers le début du siècle dans les premières organisations régionalistes : Association bretonne, Union régionaliste, Fédération régionaliste, Gorsedd et Bleun Brug. L'État et ses appareils, les hommes d'affaires, les ignoraient. C'était là préoccupation de poètes et d'érudits locaux, amateurs d'un passé qu'il s'agissait de conserver, nullement de mouvements orientés vers l'avenir. Au demeurant leur impact sur le public était faible, même si le théâtre en breton attirait les foules. Seul parmi ces organisations bretonnes le *Bleun Brug* (Fleur de bruyère) avait en basse Bretagne une assise populaire : mais ne s'agissait-il pas là d'une association catholique, composée de « cléricaux » et donc aussi attardés et conservateurs que les premiers ?

Conscients de cette indifférence, masque de l'hostilité, dépourvus de moyens, sinon de publications à diffusion limitée, les « régionalistes » bretons protestaient bien haut de leur fidélité à la France. C'était pour le bien de la France tout entière qu'à la suite de l'école de Nancy et de la Fédération régionaliste française on demandait la création des régions. Foin de l'idée que la Bretagne puisse faire bande à part ! Certes, malgré certaines incontinences verbales qui étaient la voix du cœur, il n'était pas question de séparatisme : la « nation » bretonne ne s'était-elle pas définitivement unie à la France ? La seule fausse note dans ce concert n'avait été donnée que par les coups de sifflet de C. Le Mercier d'Erm et de ses six compagnons « séparatistes » lors de l'inauguration à Rennes en 1911 du monument commémorant l'union de la Bretagne à la France.

les séquelles de la « Grande Guerre »

La Première Guerre mondiale, par les bouleversements qu'elle apporte dans la vie de la Bretagne et du peuple breton, provoque deux phénomènes contradictoires : d'une part l'immense brassage de populations qu'elle amène s'accompagne d'une accélération du processus d'unification et d'assimilation de la Bretagne à la France, et par conséquent d'une perte sensible de ses particularités nationales ; mais elle provoque d'autre part une prise de conscience par le peuple breton des différences qui le séparent du reste des Français, en même temps qu'un réveil de sa fierté bretonne.

Comprise dans les tranches d'âge de vingt à soixante-cinq ans, 85 % de la population mâle de Bretagne était mobilisable... Pendant plus de quatre ans, les originaires de Bretagne sont mêlés sur les lignes de front à la foule de toutes les régions. La guerre et la camaraderie née des combats, qui effacent les différences sociales, idéologiques et humaines, sont de puissants instruments d'assimilation. La Bretagne reçoit aussi des réfugiés du Nord et de l'Est. La pénétration de la langue française se fait plus rapide dans les districts bretonnants. Les mobilisés de leur côté, qui avaient souvent oublié le français au sortir de l'école et de la caserne, reviennent plus convaincus

que jamais de sa nécessité. N'avait-on pas fusillé le soldat Laurent, blessé à la main, pour mutilation volontaire, parce que, ne sachant pas le français il n'avait pu s'expliquer à son procès, auquel il n'avait rien compris, les juges militaires n'ayant pas jugé utile de lui fournir un interprète?... Pendant que les hommes se battent, Paris façonne le moral de l'arrière par une propagande incessante qui exalte l'unité nationale et la sainteté du combat pour la France.

Aux champs la Bretagne se mobilise pour remplacer les bras qui manquent. Le conflit coûte à la Bretagne deux cent quarante mille morts, soit un mobilisé sur quatre, un mort sur quatorze habitants. La moyenne française est un mobilisé sur huit, un mort sur vingt-neuf habitants. Ces sacrifices mêmes servent à exalter parmi les Bretons le patriotisme français : c'est de cette époque que date l'adaptation du refrain du *Chant du départ* : *Un Français doit vivre pour elle ; pour elle un Breton doit mourir*, de même que le sophisme qui déclare que les Bretons, ayant eu deux fois plus de tués, sont donc deux fois français ! Beaucoup, parmi les anciens combattants et la population, resteront entre les deux guerres inspirés de ces conceptions simplistes, que la propagande du pouvoir s'efforce d'entretenir : les inaugurations des monuments aux morts aux listes impressionnantes sont des occasions de les perpétuer.

Mais chaque médaille a son revers : il était difficile de rendre hommage aux morts sans aussi célébrer leur vaillance, leur héroïsme. *Les Bretons*, disait le général de Castelnau, *dans une revue ne paient pas de mine. Mais à la bataille on ne peut admirer plus de stoïcisme dans la souffrance, plus de résolution devant la mort.* L'adversaire lui-même leur avait rendu hommage. Au cours de la bataille de Verdun, la *Gazette de Westphalie* expliquait que le commandement français avait opposé aux Allemands *des régiments bretons, les meilleurs de France*. Charles Le Goffic décrit dans ses ouvrages l'héroïsme des fusiliers-marins bretons, à Ypres, à Dixmude, sur l'Yser. De fait on n'avait pas épargné les Bretons, leur réservant les postes les plus exposés et les tâches les plus dures. Dans l'opinion française elle-même les « ploucs » avaient pris leur revanche : il n'était plus question de les considérer comme des indigènes attardés. Le complexe d'infériorité cultivé chez le peuple breton va rapidement s'atténuer.

La langue bretonne perd du terrain : mais ce n'était plus le patois sans valeur ignoré de l'école et l'administration : le gouvernement français lui-même ne s'était-il pas souvenu de son existence lorsqu'il s'était agi de demander aux bas Bretons de souscrire aux emprunts de guerre, en apposant des affiches en breton dans les mairies et les bureaux de poste ?

La guerre n'avait été en fait que la manifestation la plus tangible des rivalités impérialistes de l'Allemagne, de la France, de la Grande-Bretagne

et de la Russie. On la proclamait pourtant faite au nom de la liberté et du droit, pour débarrasser les peuples de l'Europe centrale d'un joug étranger, pour leur permettre de cultiver leurs particularités nationales et les élever au rang d'Etats. Mais le peuple breton, le peuple irlandais et d'autres n'avaient-ils pas aussi des droits nationaux qui valaient d'être reconnus et protégés ? Question qui, à la fin du conflit mondial, reste sans réponse : on n'impose sur ce point d'obligations qu'aux vaincus. La *Pétition pour le droit des langues et la liberté des peuples* présentée au président Wilson et à la conférence de la paix par le député R. de L'Estourbeillon et d'éminentes personnalités bretonnes ne reçoit qu'un accueil poli : elle se heurte au silence et à la complicité des « Grands » qui imposent leur paix boiteuse à l'Europe. Mais la question a été posée : fait d'importance, même si peu de Bretons songent encore à s'en prévaloir politiquement.

Paradoxalement, le recul des signes les plus tangibles de sa nationalité, amené par l'immense brassage de la guerre, va donc s'accompagner chez le peuple breton d'une prise de conscience plus aiguë de sa personnalité. Il s'aperçoit que les différences qui le distinguent du reste des citoyens français ne sont pas toujours à l'avantage des seconds, cependant que la sourde résistance des appareils d'Etat au réveil de son particularisme ne cesse de se manifester.

l'entre-deux-guerres

Durant les vingt années qui séparent les deux conflits mondiaux, costumes, coutumes et traditions locales reculent rapidement, évolution accentuée par le développement du tourisme. La langue bretonne recule plus lentement. Mais à l'intérieur de son aire géographique traditionnelle apparaissent des îlots francisants, dans les villes et les bourgs, le long des côtes. Il n'existe pas de statistique officielle puisque l'administration continue superbement d'ignorer le breton. Une enquête de la revue *Gwalarn* (Nord-Ouest), aux alentours des années 30 calcule le nombre de « bretonnants » : 1 200 000. Seule une toute petite minorité de ces derniers ne comprend pas le français. Ce dernier garde son prestige de langue officielle, le sésame qui ouvre les portes du savoir et de la réussite sociale. Son usage est nécessaire dans les rapports de plus en plus nombreux qui s'instituent entre l'administré et l'administration. L'apparition de la radiodiffusion, la

progression des ventes des quotidiens et hebdomadaires de langue française, les seuls que l'on puisse lire sans peine puisque l'école n'apprend pas à lire le breton que pourtant l'on parle, font pénétrer le français jusque dans les campagnes les plus reculées.

Plus la langue bretonne cependant perd du terrain, plus nombreux sont ceux qui se vouent à sa défense. Sous l'impulsion de l'école de *Gwalarn*, qui la regroupe autour du titre de sa revue, et que dirige Roparz Hemon avec une volonté de travail et une persévérance rares, toute une génération d'écrivains et de linguistes contribue à l'enrichir et à la cultiver. Romans, contes, nouvelles, poésies, essais, traductions, grammaires, dictionnaires... sont publiés en breton. L'ambition de *Gwalarn* est de doter la Bretagne d'une langue littéraire capable d'exprimer toutes les nuances de la pensée et de la technique moderne, langue aussi distante de la langue du paysan breton que la langue d'Anatole France l'est de celle du paysan français, comme l'indique son *Premier et Dernier Manifeste en français*. Effort remarquable, comparable à celui d'autres peuples d'Europe à la recherche des sources de leur identité nationale, et qui ne le cède en rien à aucun d'entre eux.

Mais si *Gwalarn* « intellectualise » le breton, l'épure et l'enrichit, son œuvre manque par la force des choses, de portée populaire. Elle ne peut s'adresser qu'à une élite réduite capable de lire le breton alors que l'école n'apprend à lire que le français. La création de *Ober* (Faire), cours de breton par correspondance ne peut pallier les insuffisances de l'école qui reste fermée au breton comme elle le reste à l'histoire de Bretagne et à tout enseignement qui pourrait rappeler aux Bretons qu'ils forment un peuple distinct.

Nécessité d'apostolat aidant, l'enseignement catholique, répondant aux efforts du *Bleun Brug* et de ses concours scolaires et à ceux d'autres organisations catholiques, entrebâille sa porte à la langue, à l'histoire et à la géographie de la Bretagne dans les diocèses bas-bretons de Quimper, Vannes et Saint-Brieuc. Mais l'école laïque d'Etat, malgré le travail accompli par Yann Sohier et la petite équipe de ses collègues instituteurs d'*Ar Falz* (la Faucille), reste non seulement fermée, mais encore hostile. D'une manière générale les milieux de « gauche », appellation qui, en Bretagne, reste encore très largement associée à l'époque à cette idéologie typiquement française de « l'anticléricalisme », sont hostiles au breton qu'ils qualifient de « langue de curés ». Et d'autre part les examens, primaires ou secondaires, dont les diplômes sont peu à peu uniformisés et décernés exclusivement par l'Etat, ne font volontairement aucune place à ces sujets tabous.

Il était depuis longtemps évident que l'on ne pourrait sauver le breton sans le concours effectif de l'école. Partout en Europe, là où se posaient des problèmes semblables, les Etats avaient fini par reconnaître le droit des

juin 1935 3^e Année N° 23-24

AR PALZ

Bulletin mensuel des instituteurs laïques
partisans de l'enseignement du breton

Fondateur : YANN SOHIER

DONT A HA RUS AB SKOL KLEVOMP HOLL E BREZED
NEKET MUI BRZONNO HA NEKET O'HOAE GALLEG
SOZELLO

Rédaction et Correspondance : HERRIANN B. P. 26, Morlaix
Administration : BODEREN, Institut, Iroquois, (Prestre - C. C. 18.037 Rennes)



YANN
SOHIER
1901 - 1935

Yann Sohier : instituteur laïque breton de gauche (Photo Caerléon).



La propagande de Xavier de Langlais en faveur de la langue bretonne éclate d'ardeur et de jeunesse. Période de l'entre-deux-guerres (Document Caerléon).

peuples minoritaires dans l'Etat à l'enseignement de leur langue et de leur histoire. Certains même y avaient été contraints par les traités internationaux qui avaient mis fin à la guerre. Le gallois, frère du breton, et l'histoire galloise, étaient désormais enseignés à tous les degrés de l'enseignement au pays de Galles. Et pourtant le professeur Y. Le Fur, éminent spécialiste du droit international public, n'hésite pas à écrire que la Bretagne possède, au sein de la France, toutes les caractéristiques des minorités nationales. Les interventions des parlementaires bretons, renouvelées périodiquement depuis 1920 restent sans effet. Des instructions ministérielles de 1924 précisent que le simple usage des « idiomes locaux » est à proscrire dans les écoles, même pour faciliter l'enseignement du français. L'année suivante le ministre de Monzie déclare dans un discours officiel que *pour l'unité linguistique de la France, la langue bretonne doit disparaître*. Aux innombrables démarches et pétitions, les milieux officiels répondent que le peuple breton ne désire pas l'enseignement de sa langue...

Créée en 1934 *Ar Brezoneg er Skol* (le breton à l'école), union pour l'enseignement du breton, à laquelle mon nom restera attaché, comme, plus tard, au comité consultatif de Bretagne et à la création du M.O.B. (Mouvement pour l'organisation de la Bretagne), entend démontrer le contraire. En quatre années d'une campagne persévérante, elle fait adopter par près de cinq cents conseils municipaux, représentant la grande majorité de la population de basse Bretagne, un vœu demandant que la langue bretonne soit enseignée officiellement en même temps que le français dans toutes les écoles publiques de basse Bretagne. Les trois conseils généraux de basse Bretagne adoptent, et renouvellent désormais chaque année ce vœu, à l'unanimité. C'est à l'unanimité également, représentants de tous partis réunis, que la commission de l'enseignement de la Chambre des députés adopte le 30 juin 1937, sur rapport du chanoine Desgranges, député du Morbihan, une proposition de loi Tremintin, député du Finistère, invitant le gouvernement à mettre en application de manière progressive l'enseignement de la langue bretonne, parallèlement à celui de la langue française, dans les écoles primaires, les écoles primaires supérieures, les lycées et collèges du Finistère et de la région bretonnante des Côtes-du-Nord et du Morbihan, ainsi que dans les écoles normales primaires de ces trois départements.

Plaçant son action sur le seul plan culturel et au-dessus de tous les clivages politiques, A.B.E.S. réunit à sa tribune, au cours de ses réunions publiques, des parlementaires bretons de tous les partis. Mais l'Etat reste sourd. A la veille de la Seconde Guerre mondiale aucune concession pratique n'avait été faite à la volonté clairement exprimée du peuple breton. Cette unanimité dans la défense de ses valeurs culturelles ne va plus cependant être remise en question : elle se manifesterà à nouveau à maintes reprises au cours des quarante années qui vont suivre.

une économie coloniale

La langue et les valeurs culturelles sont l'un des signes évidents de la nationalité d'un peuple. Mais la force d'une nationalité minoritaire, sa survie, reposent aussi sur l'existence d'une économie locale solide sur le territoire qui est le sien. La Bretagne avait mis plus d'un demi-siècle à se relever des ruines et de l'hémorragie humaine provoquées par la Révolution et l'Empire. Elle ne s'en était pas relevée à temps pour pouvoir participer efficacement à la révolution industrielle qui marque au XIX^e siècle l'avènement du capitalisme moderne. L'absence de deux cent quarante mille jeunes hommes tués au combat entre 1914 et 1918 est un premier handicap qu'il lui faut surmonter. La courte vingtaine d'années qui sépare les deux guerres mondiales ne lui permettra pas de le faire entièrement. Loin de l'aider, la politique de l'Etat, aussi centraliste en matière économique qu'en matière culturelle, va encore lui compliquer la tâche par l'adoption d'un protectionnisme douanier qui ne joue pas en sa faveur.

Le travail soutenu des paysans, l'extension de l'élevage, la mise en train de nouvelles cultures, l'action de puissants organismes de coopération agricole, les plus importants de France par le nombre de leurs adhérents, provoquent cependant une sensible amélioration du niveau de vie dans les campagnes. Autour de 1930, la Bretagne produit, malgré un sol souvent ingrat 9 % de la production totale française de blé, 22 % de celle des petits pois, 36 % de celle des pommes à cidre, 28 % de celle des artichauts, 43 % de celle des pommes de terre de primeur, 49 % de celle des choux-fleurs. Le cheptel s'accroît sensiblement. L'élevage bovin produit 11 % du revenu agricole en beurre, 4 % en lait et 13 % en viande. Les marchés locaux ne suffisent plus à absorber la production bretonne qui doit s'écouler vers des centres de consommation de plus en plus lointains. Le marché français commence à se révéler insuffisant pour certains de ses produits saisonniers comme les primeurs, les pommes de terre de semence, les choux-fleurs et les artichauts.

La pêche connaît un développement analogue et la Bretagne produit 86 % du thon, 49 % des sardines, 29 % du poisson frais, 31 % des morues, 70 % des crustacés débarqués dans les ports français. Les quarante mille pêcheurs bretons représentent 53 % de l'effectif français. A la veille de la Seconde Guerre mondiale Lorient-Keroman, se hisse au deuxième rang des ports de l'hexagone pour le chalutage industriel. Douarnenez et Concar-

neau figurent dans les dix premiers. Le trafic maritime est en nette reprise mais se concentre de plus en plus dans les ports de la basse Loire, Brest restant stérilisé par la marine militaire.

L'économie bretonne cependant reste déséquilibrée. Les pays agricoles prospères et de forte population sont ceux où une industrie locale adaptée aux productions du pays vient stimuler les transactions, absorber la main-d'œuvre disponible et faciliter sur place la consommation et l'écoulement des produits. La Bretagne ne répond pas à ces critères et reste fortement sous-industrialisée. Elle achète hors de chez elle les produits manufacturés qui lui sont nécessaires : aussi continue-t-elle de souffrir de l'émigration d'une main-d'œuvre jeune que la rationalisation et la mécanisation progressive de l'agriculture rendent disponible. Malgré une natalité qui reste forte, sa population tombe de 3 271 000 habitants en 1911 à 3 034 000 en 1931. Elle stagne autour de ce chiffre jusqu'à la guerre pendant que d'autres petits pays européens de surface comparable et de moindres ressources naturelles croissent en richesse et en population. Hommes et capitaux bretons se dirigent vers des régions où l'on vit mieux et où l'on gagne plus.

L'inspecteur du Travail Gillet avait déjà écrit en 1922 : *Les industriels des autres régions pour qui la Bretagne constitue un débouché important, un marché de premier ordre, non seulement ne feront rien pour provoquer la création dans le pays d'usines de transformation des matières premières qui y abondent, ou pour aider à cette création, mais encore ils feront tout pour empêcher un tel mouvement.* Des initiatives locales auraient certes pu se manifester : mais cent ans de centralisation économique, financière, intellectuelle et administrative n'a cessé de les décourager, créant peu à peu *Paris et le désert français*. A des industries naissantes il faut des infrastructures que seuls les pouvoirs publics peuvent créer. Or rien ne peut se décider sur place et les collectivités locales n'ont, à la différence d'autres pays différemment administrés, ni les pouvoirs ni les moyens financiers de se substituer à l'Etat. L'emprise de ce dernier s'étend chaque jour plus profondément sur la direction de la vie économique et sociale, favorisée qu'elle est par le mouvement de concentration de l'économie capitaliste. Ces deux facteurs concourent à favoriser le développement de la région parisienne et des régions riches, à forte densité industrielle et urbaine, où les capitaux sont mieux rémunérés, aux dépens des régions plus pauvres ou moins développées.

A partir de la crise mondiale dont les conséquences seront fortement ressenties à partir des années 30, la politique de protectionnisme douanier de la France s'accroît. La Bretagne, qui était partie à la conquête des marchés étrangers pour écouler ses produits, voit peu à peu se fermer ses

trois frontières maritimes, celles qui lui servent en réalité de poumon. Elle paie son charbon cher car, pour la forcer à l'acheter dans le Nord, on frappe d'un droit de douane, puis contingente, le charbon gallois qu'elle importait à bon marché par mer. En représailles la Grande-Bretagne interdit l'importation des pommes de terre bretonnes et contingente l'entrée des primeurs produits en abondance sur la « ceinture dorée » de la côte nord. Les viticulteurs et négociants du Midi obtiennent sans difficulté le contingentement des vins et apéritifs étrangers : mais pour apaiser l'Espagne et le Portugal on laisse entrer en France les conserves ibériques, concurrentes des bretonnes. La culture de la betterave est découragée pour ne pas préjudicier à celle de la Picardie. Les mines de fer du bassin de Châteaubriant sont rattachées, pour en éviter la concurrence éventuelle, par les puissants groupes sidérurgiques de l'Est, et laissées volontairement inexploitées...

Pays de polyculture et de productions diverses, aux intérêts multiples et parfois divergents, dépourvue de pouvoirs locaux, la Bretagne n'a pas dans l'Hexagone un poids politique et économique suffisant pour lutter à armes égales contre les intérêts puissamment organisés des pays de monocultures céréalière comme la Beauce et la Brie, betteravière et sucrière de la Picardie, viticole du Midi, ces dernières riches en ministres et en parlementaires influents. Les banques locales, instruments indispensables à la mise en valeur d'une région, sont peu à peu absorbées par les grandes banques françaises concentrées à Paris. Ces dernières et la Caisse des Dépôts drainent les capitaux disponibles vers les caisses de l'Etat et les régions les plus riches. Les quelques entreprises locales qui subsistent, dans l'industrie chimique, la savonnerie, la brasserie, la verrerie, les aciéries, les constructions navales, sont peu à peu rachetées, absorbées ou contrôlées par des « trusts » hexagonaux.

A la veille du second conflit mondial par conséquent, l'économie bretonne prend de plus en plus le caractère d'une économie coloniale. Exportatrice de matières premières, d'hommes et de produits agricoles, importatrice de produits transformés qu'elle doit presque obligatoirement se procurer sur le marché français, la Bretagne voit tous les centres de décision lui échapper en matière économique, comme elle les avait déjà perdus en matière politique, administrative et culturelle depuis l'avènement du centralisme. Le peuple breton ne se rend encore guère compte de cette évolution. Rien n'est fait pour l'en rendre conscient. La création des départements a « concassé » le pays. La presse locale puissante qui s'est implantée à Rennes, à Brest et à Nantes, contribue, par la « départementalisation » et la localisation croissantes de ses éditions, à lui faire perdre conscience de l'ensemble des problèmes qui le confrontent et de la solidarité

qui l'unit. Aucun mouvement d'ensemble ne vient tenter d'analyser et de coordonner des problèmes spécifiques, mais aux aspects multiples.

Dès lors, les manifestations paysannes et ouvrières qui secouent le pays restent des phénomènes passagers et épisodiques, réduits à des dimensions purement locales par les mass media et les pouvoirs publics autant que par les syndicats qui les organisent. Lentement cependant, mais inexorablement car la chose était tout de même inévitable, la Bretagne et le peuple breton commencent à apercevoir qu'en matière économique comme en matière culturelle, leurs intérêts sont souvent divergents de ceux d'autres parties de la France, et que celle-ci ne défend pas bien ceux-là. La petite minorité qui se groupe au sein du mouvement breton est cependant encore la seule à en prendre peu à peu une conscience nette et à soutenir que le remède ne peut être que politique.

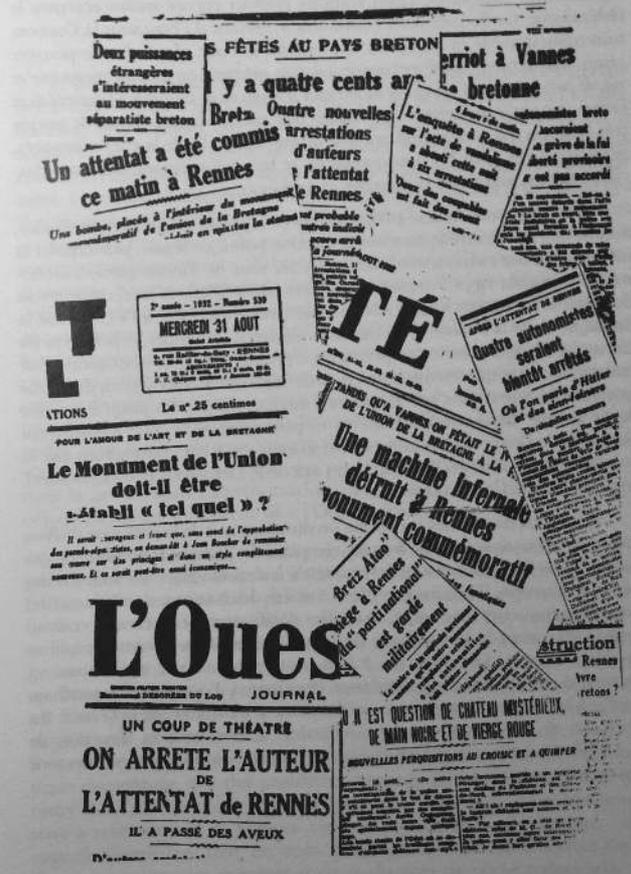
de « Breiz Atao » au « Gwenn ha du »

Dans le fond la revendication bretonne d'ordre politique n'a pas beaucoup changé : elle considère que la Bretagne doit recouvrer les moyens de se diriger et de s'administrer elle-même pour tout ce qui la concerne en propre. L'autonomie régionale peut y pourvoir, comme le pense le plus grand nombre, l'indépendance au besoin, comme le pense le très petit nombre. Ce qui a changé c'est le ton sur lequel ces revendications sont formulées. Avec l'apparition du petit groupe de *Breiz Atao* (Bretagne toujours) du nom de son journal, et que les noms associés de F. Debauvais et d'O. Mordrel en sont venus à personnifier, on ne quémande plus. On revendique, on exige, on n'hésite plus à scandaliser les officiels et les bien-pensants de tous bords, l'Eglise autant que l'Etat, la droite autant que la gauche. On ne parle plus guère de l'intérêt de la France à une réforme régionale. On se borne à dire que l'intérêt breton et l'intérêt français peuvent se concilier. La fierté bretonne retrouvée permet ce changement d'état d'esprit autant que de vocabulaire.

Breiz Atao incarne l'aile extrême du mouvement breton et dépasse le régionalisme. Elle subit l'influence d'événements extérieurs qui modifient à

plusieurs reprises ses positions politiques. Par le manifeste de Châteaulin en 1928 elle professe le fédéralisme, à un moment où ce même courant d'idées inspire l'autonomisme alsacien. Dotés, au sein de l'Empire allemand, d'une autonomie très large et d'un parlement régional, les Alsaciens-Lorrains s'étaient retrouvés en 1918 Français comme devant, répartis en trois départements sans pouvoirs, soumis au centralisme, aux lois laïques et à une politique d'assimilation linguistique. Les défenseurs de l'autonomie, et qui en demandaient le retour, qualifiés d'« Allemands » par la propagande française, sont les mêmes que ceux qui la défendaient avant la guerre et que la propagande allemande qualifiait de « Français ». C'est à la suite du procès de Colmar intenté aux autonomistes alsaciens, au cours duquel la sympathie des Bretons s'était manifestée, que la propagande française commence à répandre le bruit que les mouvements autonomistes en France sont financés par les Allemands. Avec le recul de l'histoire on se demande ce qui, mis à part l'héritage d'un jacobinisme exacerbé, a bien pu susciter les réactions violentes du gouvernement français devant le « fédéralisme » professé par les autonomistes bretons et alsaciens. Le manifeste de Châteaulin, après avoir affirmé que les autonomistes ne sont ni séparatistes, ni rétrogrades, ni anti-français se borne à réclamer pour la nation bretonne une autonomie administrative, politique, financière et culturelle qui peut être réalisée dans le cadre de la France en attendant que l'Europe constitue une unité économique et devienne une fédération de nationalités. A la France de dire, conclut le manifeste si nous ne pouvons demeurer Bretons qu'en cessant d'être citoyens français.

Mais tandis que la Bretagne avait perdu son autonomie il y avait plus d'un siècle, l'Alsace ne l'avait perdue qu'en 1918. Aussi les défenseurs de cette dernière jouissaient-ils d'un soutien populaire important et plus averti, dont ne jouissaient pas les Bretons. Le *Bleu Brug*, sous l'influence d'Yves Le Moal et de l'abbé Madec, avait bien tenté en 1925 de lancer un mouvement démocrate chrétien, à base populaire, sur le modèle de l'autonomisme alsacien. La pression préfectorale avait conduit les autorités ecclésiastiques de Quimper à condamner cette tendance à la « politisation » du *Bleu Brug*. Aussi Breiz Atao cherche-t-il des appuis extérieurs en provoquant la création en 1927, avec les Alsaciens, les Corses et les Flamands du Comité central des minorités nationales de France. Le manifeste de ce dernier, qui demande pour chaque nationalité un statut politique particulier, préfigure le Marché commun, en préconisant l'unité économique de l'Europe par la suppression des douanes et la pratique du libre-échange, conditions de la liberté et de la paix pour les peuples. La création, sous direction bretonne, de la revue *Peuples et frontières* en 1936 est la prolongation naturelle de cette politique qu'elle étend à toute l'Europe occidentale.



L'attentat du monument de Rennes défraie la chronique, 1932 (Photo Caerléon).

Refusant le simple régionalisme, malgré les multiples projets de réforme de l'Etat qui le préconisent et que soutiennent les organisations régionalistes bretonnes, l'Etat français pouvait encore moins accepter le fédéralisme. Ce dernier reste « un crime », comme il l'était sous la Convention montagnarde et l'Empire. On modifie le code pénal afin de pouvoir punir lourdement toute personne qui aura entrepris, par quelque moyen que ce soit, de porter atteinte à l'intégrité du territoire français ou de soustraire à l'autorité de la France une partie des territoires sur lesquels cette autorité s'exerce. Texte de portée très large, et qui sera abondamment utilisé, à la veille de la guerre et après, pour réprimer tous les autonomismes et les nationalismes, bretons, alsaciens, corses, algériens, malgaches, indochinois...

Calomnies officielles, propagandes et répressions gouvernementales, autant que la stérilité apparente de l'action politique légale, provoquent la naissance d'un extrémisme clandestin au sein de l'avant-garde autonomiste. Le 7 août 1932, l'organisation *Gwen ha Du* (Blanc et noir, couleurs du drapeau breton), fait sauter à Rennes le monument élevé à l'« Union de la Bretagne et de la France », au moment même où, à Vannes, le président du Conseil Edouard Herriot se préparait à présider les fêtes organisées pour commémorer le quatrième centenaire de cette union. Des actions du même genre, bien que moins spectaculaires, seront renouvelées jusqu'à la veille de la guerre. Opérations policières et poursuites judiciaires s'ensuivront contre les milieux autonomistes et régionalistes. Elles culmineront par la condamnation à un an de prison en 1938 de F. Debauvais et d'O. Mordrel, ce dernier bénéficiant du sursis.

L'attentat de Rennes provoque un durcissement de la politique de *Breiz Atao*. Le parti nationaliste breton remplace le parti autonomiste ce qui amène les « fédéralistes » et les modérés à s'en éloigner. La montée des périls en Europe, l'impuissance de la Société des Nations, dominée par les anciens vainqueurs du conflit, à rectifier pacifiquement les erreurs commises par les traités de Versailles et de Saint-Germain, concourent à amplifier ce durcissement. Les chefs du P.N.B. s'orientent vers le séparatisme et pensent à conquérir l'indépendance bretonne à l'occasion du prochain conflit à la faveur d'une défaite, qu'ils estiment inévitable, de la France. Un embryon de formation armée clandestine se crée sous la direction de C. Lainé. Mais ils s'engagent là sur un terrain où bien peu de Bretons peuvent les suivre...

le front breton

A la différence de la petite minorité qui rassemble les diverses tendances de l'activisme breton, l'opinion bretonne, les notables, les élites locales, les élus, ne s'éveillent que lentement à une prise de conscience de la spécificité et de la globalité des problèmes bretons. La nécessité d'un combat d'ensemble pour les résoudre ne leur apparaît pas encore clairement. Les efforts de l'activisme breton se heurtent plus à la résignation et à l'incrédulité qu'à l'indifférence ou à l'hostilité. On ne veut pas ouvertement s'opposer à l'Etat, source de tous les pouvoirs, et dont on veut obtenir le maximum de bienveillance, d'avantages et de faveurs. On ne s'aventure pas à soutenir d'autres formations politiques que celles qui détiennent, ou s'efforcent de conquérir, le pouvoir à Paris. Ces dernières rassurent, car aucune ne met en cause l'unité et l'indivisibilité de la France et de l'Etat. Syndicats ouvriers et paysans, milieux économiques et commerciaux, dispersés en organismes départementaux ou arrondissementiers, mènent un combat dispersé, au coup par coup, sous la férule de formations hexagonales centralisées et organisées sur le modèle de l'Etat. La Bretagne existe certes, et on la défend : mais, comme l'a dit plus tard Morvan Lebesque, *elle n'a pas de passeport*. Elle ne figure pas sur la carte officielle, dans les écoles, dans la presse, dans l'administration, dans l'économie. Il n'y a que cinq départements qui font partie de « l'Ouest » français.

Les élections législatives de 1919, qui se font à la représentation proportionnelle corrigée, amènent à Paris la chambre Bleu Horizon, encore émotionnellement marquée par le conflit mondial et ses conséquences. La Bretagne élit une majorité de députés du centre. Les radicaux et le centre gauche recueillent dans les cinq départements 29 % des suffrages et 24 sièges, dont les 9 des Côtes-du-Nord, les conservateurs et le centre droit un autre 29 %, mais seulement 18 sièges, les socialistes S.F.I.O. 7,6 % et 3 sièges. Mais il y a 31 % d'abstentions. Deux élus bretons participent aux gouvernements qui se succèdent jusqu'en 1924 : Yves Le Trocquer et A. Rio, sans compter Aristide Briand, plus préoccupé de politique européenne que des problèmes bretons. On doit au premier, ministre des Travaux publics pendant cinq ans, d'importantes réalisations : mise à voie normale de certains réseaux de chemin de fer bretons, barrage de Guerlédan, mise en train du projet d'usine marémotrice de la Rance, au second les premiers travaux du port de pêche industrielle de Lorient.

Alors que le cartel des gauches triomphe en 1924 dans l'ensemble de la France, la Bretagne élit une majorité de députés modérés qui remportent 35 % des suffrages et 27 sièges, les « gauches » n'obtenant que 18 élus dont 2 socialistes. Les candidats communistes qui font leur apparition pour la première fois recueillent 13 000 voix dans l'ensemble de la Bretagne. Edouard Herriot, président du Conseil jusqu'au jour où la faillite financière le contraint de remettre à nouveau le pouvoir à Poincaré, ne fait appel à aucun Breton. Sa tentative de politique anticléricale dans l'enseignement, qui contribue à alimenter l'autonomisme alsacien, se heurte également en Bretagne à de vigoureuses oppositions. Le retour au scrutin d'arrondissement à deux tours en 1928 change peu la représentation politique de la Bretagne aux Chambres françaises. Après les élections de 1932, elle comprend 10 conservateurs, presque tous élus de haute Bretagne, 17 modérés appartenant surtout au parti démocrate populaire, 13 radicaux et 4 socialistes dont 2 élus dans la basse Loire, un à Lorient et un à Châteaulin. Les parlementaires bretons ne participent guère au gouvernement : Daniélou, Chapedelaine, Guy La Chambre... n'y font que des apparitions.

Négligée par les gouvernements centristes, la Bretagne réagit aux élections de 1936 en exprimant sa préférence pour les extrêmes opposés, de droite et de gauche, et en réduisant sa représentation centriste. Alors que la victoire du Front populaire s'affirme en France, elle élit 17 conservateurs, qui gagnent ainsi 7 sièges et 8 socialistes qui gagnent ainsi 4 sièges, tandis que les modérés se retrouvent 14, perdant 3 sièges, les radicaux et le centre gauche 5, perdant 8 sièges. Une douzaine de ses députés seulement, soit moins du tiers de sa représentation politique, vont donc soutenir le premier gouvernement à direction socialiste, ils n'en obtiendront pas plus sur le plan breton que leurs collègues du centre n'avaient obtenu des précédents gouvernements. Mais pour la première fois cependant le fait breton joue un rôle et se traduit dans un scrutin.

Un certain nombre de formations bretonnes, groupées dans un « front breton » avait soumis aux candidats un programme de revendications minimal, leur demandant notamment de créer à la Chambre des députés un groupe de députés bretons sans distinction de parti, ayant pour but de veiller au respect des intérêts bretons, de déposer un projet de loi tendant à créer une région bretonne groupant les cinq départements formant un tout indivisible, et un projet de loi introduisant l'enseignement progressif de la langue bretonne à tous les degrés de l'enseignement. 41 des candidats avaient souscrit à tout ou partie de ce programme. Quinze de ceux-là sont élus : 6 conservateurs, 5 centristes, 3 radicaux et 1 socialiste, ce dernier étant Tanguy Prigent député de Morlaix. Quatre parlementaires sortant : Daniélou, Pouchus, Masson et Mazé, qui avaient refusé ce programme en bloc et s'étaient distingués les années

précédentes par des déclarations malveillantes à l'égard des activistes bretons, ne retrouvent pas leur siège, le total de leurs voix étant tombé entre 1932 et 1936 de 53 % à 29 % des suffrages exprimés. Les propositions de lois prévues sont bien déposées : mais elles ne viendront jamais en discussion devant la Chambre. La seule réalisation pratique qui suit est la création, sur l'initiative de Guy La Chambre, d'un « comité parlementaire de défense des producteurs bretons », préfiguration du C.E.L.I.B. auquel participent les élus de Bretagne des cinq départements sans distinction de parti.

La Bretagne commence à réagir d'une manière nouvelle et qui n'est plus l'apanage d'une minorité réduite. Grâce à l'institution des « loisirs dirigés », le premier cours de breton dans une école primaire laïque s'ouvre en 1937, subventionné par A.B.E.S. La même année le pavillon breton à l'exposition internationale de Paris frappe par le dynamisme réalisateur qu'il traduit : deux cents personnes appartenant tant aux milieux artistiques et culturels qu'aux professions agricoles, commerciales et industrielles collaborent à sa réalisation. Pour la première fois le drapeau breton, dont le déploiement public était jusqu'alors interdit, y flotte officiellement. Au-dessus du portail d'entrée figure cette inscription : *Sur la plus vieille terre d'Occident nous sommes un peuple toujours jeune, fier de son passé, confiant en son avenir. Le Lion de Flandre écrit : Le pavillon breton ne se compare pas à ceux des autres provinces, mais avec ceux des plus grands pays.*

Les activistes profitent de cet état d'esprit et accentuent leur propagande, provoquant de nouvelles mesures répressives. La propagande des milieux officiels et la presse parisienne se déchainent contre eux. En 1939 *Peuples et frontières* et *Breiz Atao* sont interdits et des arrestations nouvelles opérées. La nervosité des uns et des autres s'accroît à l'approche du second conflit mondial. Le député socialiste de Lorient, L'Hévéder a cependant la clairvoyance de déclarer au congrès de son parti en 1938 que *la remilitarisation de l'Europe est la conséquence du traité de Versailles et non pas celle des initiatives des Etats totalitaires* et le courage de demander s'il n'était pas possible de trouver même avec ces Etats, un accord susceptible d'éviter la guerre ?

la Bretagne sous l'occupation le réveil culturel

La Bretagne avait assisté à la fuite des alliés britanniques campés sur son sol, puis au défilé victorieux des panzers sur ses routes. L'effondrement de cet ordre français qu'on lui avait appris à considérer comme immuable et indestructible la frappe de stupeur. Les bruits les plus invraisemblables circulent, dont le plus tenace est celui de la proclamation de l'indépendance de la Bretagne, perspective qu'au milieu du désarroi général l'opinion accueille sans déplaisir. O. Mordrel et F. Debauvais, qui s'étaient réfugiés en Allemagne et avaient été condamnés à mort par les tribunaux français le 7 mai 1940, avaient essayé de jouer, dans les milieux officiels allemands, la carte de l'indépendance bretonne. *Nous avons compris*, disent-ils dans un manifeste publié le 25 octobre 1939, *que seule la séparation de la Bretagne et de la France pourra arracher notre peuple à la décomposition et à l'abandon économique.*

Mais ils sont pris de vitesse par la conclusion de l'armistice, qui précède de peu l'avènement de la politique de collaboration franco-allemande. Dès lors leur politique est frappée de stérilité. Qui plus est l'unité française, un instant menacée, va trouver dans les services allemands des Affaires étrangères, des défenseurs tout aussi convaincus que ceux qui se retrouvent à Vichy derrière le maréchal Pétain, personnification et gardien de cette unité. Grâce à ce dernier, la France se ressaisit. La neutralité et le concours de la France sont plus importants pour l'Allemagne que l'autonomie de la Bretagne. Mordrel, Debauvais, Lainé et Guyesse, qui créent le Conseil national breton, et leurs troupes, se trouvent à nouveau aux prises avec la traditionnelle politique française d'effacement de toutes les différences entre les diverses composantes de l'Etat. Les cadres politiques et administratifs de l'Etat unitaire, qui avaient craint le pire, sont maintenus en place par Vichy et les Allemands, ces derniers se bornant à occuper militairement le pays, sans chercher à l'administrer directement comme ils le firent dans d'autres pays occupés.

Ce sont les services allemands qui refusent aux nationalistes l'usage des imprimeries de presse. Ces dernières sont conservées par leurs propriétaires dont les quotidiens n'interrompent leur publication que quelques jours et qui prônent maintenant la politique de collaboration. Le Conseil

national breton avait bien proclamé le droit de la Bretagne à prendre place dans la « nouvelle Europe »... *non plus comme province domestiquée, mais comme nation libre et honorée.* Mais il n'obtient aucune reconnaissance officielle, bien qu'il réorganise le parti national breton et crée un hebdomadaire *l'Heure bretonne*. Les éditoriaux de ce dernier essaient de mettre en garde les Allemands contre la collaboration avec la France de Vichy. Les services diplomatiques français et allemands obtiennent des autorités militaires d'occupation l'arrestation de Mordrel et de Debauvais, qui sont contraints de démissionner de leurs fonctions le 2 décembre 1940. Le premier est exilé six mois en Allemagne, l'un et l'autre ayant dû s'engager à ne plus faire de politique active.

Le P.N.B. se donne en la personne de R. Delaporte un « chef » plus modéré, qui va diriger le parti et son journal jusqu'à la fin de l'occupation allemande. Il assouplit ses positions doctrinales, déclarant n'être *pas séparatiste de principe*, et prêt à examiner avec le gouvernement français les conditions de l'entrée de la Bretagne *comme Etat libre au sein de l'Empire français*. Il affiche en conséquence dans ses prises de positions publiques et son journal, une neutralité de plus en plus grande dans la guerre et le différent franco-allemand, se réfugiant dans la poursuite d'une œuvre d'éducation et de propagande purement bretonnes. Il restera ainsi « toléré », non sans difficultés passagères avec les uns et les autres, tant des services allemands que français jusqu'à la fin de l'Occupation. Il n'obtiendra jamais, tant qu'elle durera, l'autorisation de tenir des réunions publiques, privilège réservé aux partis collaborationnistes français.

Dès la fin de 1940, l'opinion bretonne d'expression modérée, et de tendance régionaliste et fédéraliste, s'était, elle aussi, ressaisie. Les sénateurs Roger Grand et de Kergariou sont les premiers à présenter au maréchal Pétain, dont les déclarations en faveur de la décentralisation administrative et la renaissance des provinces avaient reçu un accueil particulièrement favorable en Bretagne, des *Exposés des légitimes revendications de la province de Bretagne*. Ces documents demandent la reconnaissance de la Bretagne en tant que région distincte comprenant ses cinq départements, dotée de son parlement, de son budget, de son administration, de sa liberté culturelle et de *toute la part d'autonomie administrative compatible avec l'indivisibilité de la France*. Dans les années qui suivent, un vaste rassemblement de l'opinion bretonne s'organise autour de cette plate-forme. La création du quotidien *la Bretagne* en mars 1941 joue à cet égard un rôle décisif.

Partisan de la renaissance des provinces, le maréchal Pétain était favorable à l'enseignement de l'histoire de Bretagne dans les écoles. Il ne l'était pas de l'enseignement du breton parce que, colonel à Quimper au début du siècle, il lui était impossible de comprendre les paysans auxquels

il demandait son chemin lors de ses promenades à cheval dans les campagnes voisines. Bénéficiant de cette faveur, une épreuve obligatoire d'histoire et de géographie de Bretagne au certificat d'études primaires est instituée au début de 1941. Il faut attendre décembre 1941 pour que, par l'arrêté Carcopino, le ministère de l'Éducation nationale autorise l'ouverture de cours facultatifs de breton dans les écoles primaires, facilité dont A.B.E.S. s'empresse de s'emparer, organisant et subventionnant des cours, faisant procéder à l'impression de manuels scolaires, initiatives que l'accord des écrivains bretons sur l'unification orthographique du breton, conclu en juillet 1941, était venu faciliter. Le mouvement culturel entre ainsi pour la première fois dans l'ère des réalisations pratiques.

Ces concessions mineures, que la création d'un institut celtique était venue renforcer, apparaissaient sans doute de peu de conséquences aux hauts fonctionnaires vichyssois, attachés à « limiter les dégâts », face à une opinion bretonne qui s'affirmait de plus en plus décidée. Ils prennent leur revanche lors de la création des préfectures régionales en soustrayant à l'autorité de celle de Rennes le département de Loire-Atlantique. Ce découpage administratif, qui n'a d'autre but, en divisant le territoire breton, que d'affaiblir le potentiel économique vigoureux de la Bretagne autant que la conscience de son particularisme historique, ne sera pas corrigé par les réformes régionales postérieures. Il ne l'est toujours pas. Mais à l'époque les protestations sont si vives que les représentants locaux de l'État sont amenés à penser qu'il faut accomplir quelques gestes pour apaiser l'opinion.

Il n'était plus possible d'ignorer le rassemblement des forces qui s'était opéré autour des revendications traditionnelles de la Bretagne. L'hebdomadaire *l'Heure bretonne*, les quotidiens *la Bretagne*, puis *la Dépêche de Brest*, qui était passée sous le contrôle politique du groupe qui dirigeait le premier, n'hésitaient pas à critiquer, par des campagnes incessantes, la manière dont Vichy gouvernait le pays. Radio-Rennes, qui émet en breton une heure par jour, leur fait écho. Ecoulant cent mille exemplaires quotidiens et trente mille chaque semaine, les journaux du mouvement breton sont les seuls à faire figure de presse d'opposition : il leur est facile de démontrer que loin de décentraliser, Vichy avait repris la traditionnelle politique de centralisation impériale. Les régions sont laissées sans assemblées représentatives et sans pouvoirs élus ; les maires eux-mêmes sont nommés par l'État ; les assemblées élues ne sont plus réunies. Les services locaux, comme ceux du ravitaillement et des réquisitions sont dirigés souverainement par des fonctionnaires d'État et des délégués des services allemands, sans consultation ou participation des représentants de la population...



Histoire de Bretagne en langue bretonne pour les enfants, 1944, Henri Caouissin (Collection Yves Plasseraud).



Le Comité consultatif de Bretagne et futur parlement breton réuni au château des Rohans, à Josselin en 1942. Le duc Alain de Rohan et le préfet régional Quenette présidaient cette assemblée (Photo Caerléon).

Les campagnes de la Bretagne amènent le déplacement du premier préfet régional, haut fonctionnaire de métier, peu ouvert aux problèmes bretons. Il est remplacé par Jean Quenette, parlementaire de Lorraine, d'esprit plus politique, et qui obtient plus de latitude dans l'administration du pays. A l'été de 1942 il crée le Comité consultatif de Bretagne dont la première séance se tient à Rennes en octobre, sous sa présidence. Il accomplit ainsi un geste historique : pour la première fois depuis la suppression des Etats de Bretagne en 1790 la Bretagne est représentée en tant que telle auprès du représentant du gouvernement français. Seule, au sein de l'Hexagone elle dispose d'une assemblée, préfiguration du « Parlement breton » que l'on espère faire élire à la fin du conflit. Certes les membres du C.C.B. sont nommés et non élus, la plupart ayant été désignés par les grandes associations bretonnes, un certain nombre, parlementaires ou notables importants, choisis par le préfet. Ce dernier y refuse toutefois

toute représentation au P.N.B. Certes aussi les pouvoirs du comité sont limités aux questions culturelles : mais il ne va pas tarder à les élargir.

Les réalisations culturelles sont les premières à suivre : le breton est admis comme matière d'examen au certificat d'études primaires, puis dans les examens et concours administratifs et comme seconde langue au baccalauréat. Des stages, puis le collège d'été Auguste Brizeux, sont créés pour initier les enseignants à la langue, à l'histoire, à la géographie et à la littérature bretonnes. Le C.C.B. obtient le droit de contrôler le déroulement des épreuves de breton et d'histoire de Bretagne aux examens primaires, concession essentielle sans l'exercice de laquelle bien des mesures décidées restent lettre morte dans leur application.

Le C.C.B. obtient aussi la création d'un centre régional d'études administratives à l'université de Rennes, et s'efforce de faire nommer des fonctionnaires bretons en Bretagne et bretonnants en basse Bretagne. Il intervient dans le domaine économique et social, s'efforçant de défendre les intérêts de la population bretonne contre les réquisitions et les inégalités du rationnement et du ravitaillement. Dès sa deuxième séance il remet au préfet régional un projet détaillé de *Statut pour la province de Bretagne dans le cadre de la France* qui énumère les institutions nécessaires à l'établissement de l'autonomie régionale : assemblée provinciale, législation, budget et administration propres à la région, autonomie culturelle et financière. Ce statut est soumis aux conseils municipaux et rassemble l'approbation de plus de 200 d'entre eux au cours de l'année qui suit : mais Vichy n'était pas plus disposé à les satisfaire que ne l'étaient les gouvernements français antérieurs et que ne le seront ceux qui les suivront. A la même époque des Bretons de la France libre, réfugiés en Grande-Bretagne, proposent au général De Gaulle un projet reposant sur des principes similaires. L'un comme l'autre se heurtent aux cadres politiques et administratifs de la France unitaire dont l'hostilité traditionnelle survit à tous les régimes.

Synthèse de l'activisme breton d'expression modérée, le C.C.B. prend bien soin, comme le fait de son côté le P.N.B. nouvelle manière, d'affirmer sa complète neutralité sur le plan idéologique. Il refuse de prendre parti sur le contentieux « franco-allemand ». Il proclame ses revendications, son action et sa politique, absolument indépendantes de la forme du gouvernement français et de l'issue de la guerre. Mais à mesure que la défaite de l'Allemagne se précise, cette position est de moins en moins comprise par l'opinion bretonne que confrontent des problèmes majeurs plus urgents. La propagande de la Résistance française la sensibilise de plus en plus à la cause des alliés. Très peu important au début, le soutien de cette dernière commence à rassembler peu à peu, après le débarquement en Afrique du Nord, des partisans plus nombreux.

de nouveau le Pérou des Français

Les premiers « résistants » de Bretagne se passaient de raisons pour entamer leur combat. Ils ressentent comme une injure la présence des troupes allemandes sur leur sol : ils se dressent spontanément contre elles, exactement comme les premiers chouans s'étaient dressés contre la tyrannie et les soldats des représentants en mission du gouvernement de Paris, cent cinquante ans auparavant. Dès 1941 un premier réseau s'organise dans le Sud-Finistère pour apporter des renseignements aux Anglais : les premières liaisons sont organisées par des pêcheurs entre les deux Cornouailles : la britannique et la bretonne. A partir de 1942, le Vannetais Remy organise un service de renseignements sur les ports de Brest à Bordeaux. Un réseau d'évasion des aviateurs anglo-américains est organisé sur la côte nord. Des actions de sabotages et de guérillas suivront, lorsque les effectifs sont devenus plus nombreux. Un seul combat rangé, celui de Saint-Marcel, à la veille du débarquement allié, opposera les effectifs du maquis aux troupes allemandes.

Ce n'est qu'après le débarquement en Afrique du Nord et la défaite allemande de Stalingrad en 1943 que le caractère de la Résistance française en Bretagne commence à changer : comme dans le reste de la France elle se « politise », sous l'influence de chefs venus plus tard et moins dangereusement exposés, et qui, tout comme le firent les royalistes en 1815, exploiteront en 1944 les fruits de la révolte instinctive des premiers militants. Cette politisation affecte tant les F.T.P. d'obédience communiste que les F.F.I. Il ne s'agit plus seulement de porter des coups à l'ennemi, mais surtout de préparer le changement de régime qui devra suivre son départ, moins de remporter une victoire qu'il devient de plus en plus évident que les alliés vont se charger de gagner, que d'éliminer et d'écarter les hommes, le gouvernement et l'administration de Vichy. On va donc condamner en bloc non seulement tout ce qui soutient Vichy ; mais même tout ce qui tolère ou admet Vichy, autant que tout ce qui est toléré par lui. La radio française de Londres est le plus puissant instrument de cette politique : elle reprend la politique séculaire de centralisation pour laquelle le mouvement national breton est une force de résistance qu'il faut éliminer.

On est frappé du peu de rôle joué en Bretagne, jusqu'en 1943, par la politique française et ses clivages idéologiques. Les partis collaborationnistes français n'y rassemblent pratiquement personne. La seule personnalité bretonne qui peut commander une certaine influence à Vichy est H. Budes de Guébriant, l'organisateur du syndicalisme paysan en Bretagne, qui est

nommé président national de la corporation paysanne, et qui est aussi membre du comité consultatif. Les « résistants » actifs, comme les nationalistes et régionalistes bretons actifs, sont des militants dynamiques et désintéressés, issus de toutes les classes sociales et de tous les terroirs de Bretagne, provenant de toutes les familles idéologiques et spirituelles et qui, en d'autres temps, se seraient peut-être affrontés sur le plan électoral. La masse de la population est à leur image, qu'elle accepte le régime de Vichy ou qu'elle espère en la victoire des « gaullistes ». Elle oscille entre ces deux pôles au gré des événements, se bornant à grossir peu à peu le second camp à mesure que le sort des armes se précise.

Cette masse et ses représentants locaux, loin de s'y opposer, accueillent sans déplaisir le renouveau breton. Affaibli par les événements, le gouvernement de Vichy n'a pas les moyens de sévir contre les activistes comme l'ont fait tous ses prédécesseurs. Le voudrait-il que les Allemands, soucieux d'éviter toute complication politique, s'y opposeraient sans doute. Dès lors l'élément répressif, qui avait contribué jusqu'alors à freiner le développement du mouvement breton dans la masse, a disparu, par le simple jeu d'un équilibre de pouvoirs. Bien plus un élément rassurant a été introduit dans l'action bretonne : le mouvement culturel et le mouvement modéré ont l'appui des autorités officielles et sont admis par elles. Tout ce qui est breton est remis en honneur. On croit à la renaissance de la Bretagne. Les cadres de la population, les notables et les élus locaux sont particulièrement sensibles à cette prise de conscience bretonne, même si elle ne figure pas au premier rang des préoccupations et des problèmes du moment.

La neutralité politique et idéologique que professe l'activisme breton correspond en réalité à l'état d'esprit de la population aux prises avec nombre de problèmes concrets. Ces derniers sont nés surtout de la présence des troupes d'occupation qui utilisent au mieux de leurs intérêts la position stratégique de premier ordre de la Bretagne. Brest, Lorient, Saint-Nazaire, sont équipés de colossales bases sous-marines sur lesquelles s'acharnent les avions anglais et américains. Au début de 1943, Lorient et Saint-Nazaire sont incendiées et détruites à 90 % forçant la population à les évacuer. Brest n'est guère en meilleur état et sera détruite au cours des combats de 1944. En 1943 aussi l'agglomération industrielle de Nantes subit des bombardements massifs qui détruisent le quart de la ville, tuant plusieurs milliers de civils. Rennes subit des bombardements meurtriers. La population des grands centres bretons est obligée de se replier, en tout ou en partie, dans les campagnes voisines, voire même dans des centres d'accueil hors de Bretagne. La création en 1942 d'une zone côtière interdite, accessible seulement aux riverains, contrarie les communications intérieures de la péninsule.

Mises à part ces conséquences « physiques » du conflit, qui frappent presque uniquement la population des grandes villes, la Bretagne mange à sa faim malgré les rationnements officiels. La dispersion de son habitat rural et l'extrême variété de ses productions agricoles lui permettent de subsister sans grands problèmes : aucune de ses villes n'est assez grande pour ne pas pouvoir vivre grâce aux apports de la campagne voisine. L'état de santé de la population reste bon et les hôpitaux psychiatriques voient se réduire leur population. Le monde rural n'a jamais été aussi prospère et les campagnes bretonnes aussi sollicitées.

Grâce aux marchés parallèles, la Bretagne fait vivre non seulement ses propres habitants, mais encore toute une partie de la France. Alors que cette dernière, séparée par la ligne de démarcation, privée des apports du Nord, de la Lorraine et de l'Alsace, est ramenée à ses dimensions du XVII^e siècle, la Bretagne redevient ce qu'elle était déjà à cette époque : « le Pérou des Français » et sa plus riche conquête. La seule gare de Rennes expédie quatre cents bovins par jour vers Paris. En un seul mois un million de kilos de viande sont expédiés à Paris par les Côtes-du-Nord. Les réquisitions de produits alimentaires, tant par les services du ravitaillement de Vichy que par les Allemands, sont loin d'atteindre en tonnage les quantités qui alimentent le marché parallèle. Il part en moyenne de Bretagne vers les centres urbains de l'Hexagone, et tout particulièrement la région parisienne de vingt à vingt-cinq mille colis postaux « familiaux », contenant une vingtaine de tonnes de beurre et d'autres denrées alimentaires... Pendant ce temps-là, et bien qu'il n'ait été occupé que deux ans plus tard, le midi de la France vivote péniblement autour de ses vignes et les grandes villes françaises sont strictement rationnées. Les campagnes bretonnes vont même, vers la fin de l'Occupation, être capables de faire face à des « réquisitions » d'un autre genre : celles exigées par les bandes de maquisards armées, résistants ou non, qui s'organisent plus nombreuses à mesure que les risques diminuent et qu'un certain désordre s'instaure, prélude à la Libération, et qui font régner en Bretagne intérieure un climat proche de la guerre civile.

les massacres

La « politisation » à partir du milieu de 1943, de la Résistance française, a, en Bretagne, d'importantes conséquences. Elle va introduire à

nouveau vis-à-vis de la population en général et du mouvement activiste breton en particulier l'élément « répressif » que seuls les plus courageux peuvent surmonter. On laissait à plus tard le soin de réduire à l'impuissance ceux qui, au sein de la Résistance même, étaient cependant des patriotes bretons.

A partir de septembre 1943, un certain nombre de militants nationalistes bretons sont assassinés par des éléments se réclamant de la Résistance française. Le 12 décembre, l'abbé J.-M. Perrot, animateur du *Bleun Brug*, l'une des plus pures figures du mouvement de renaissance culturelle depuis le début du siècle, tombe à son tour sous les balles d'un assassin, embusqué dans un chemin creux, alors qu'il revenait à pied de dire sa messe dans une chapelle de campagne isolée. Sa mort marque un véritable tournant, tant dans la politique de la Résistance française en Bretagne que dans celle du mouvement breton. Il ne paraît pas faire de doute qu'elle est une provocation délibérée de la première à l'égard du second, afin de tenter de rejeter définitivement ce dernier dans le camp des Allemands en lui faisant abandonner la politique de neutralité qui était la sienne.

La provocation fait long feu, et n'amène ni le P.N.B. ni le mouvement modéré à modifier leur politique. Mais elle cristallise au sein du premier une opposition extrémiste qui, après avoir fait scission, décide de constituer une formation armée à laquelle elle donne le nom de *Bezenn* (formation) *Perrot*. Cette dernière va se battre aux côtés des troupes allemandes contre les « terroristes ». Son chef politique Célestin Lainé déclare pratiquer *une collaboration sincère et complète avec l'Allemagne... la lutte contre le gaullisme, le communisme et le terrorisme* et demande *la création d'un Etat breton participant directement à l'Europe nouvelle sans aucun intermédiaire français*. Une soixantaine de volontaires joignent la formation qui, en août 1944, suit les troupes allemandes dans leur retraite et évacuent la Bretagne. L'action de cette petite minorité d'activistes va servir de prétexte rêvé pour justifier la politique antibretonne de la répression qui va se déclencher après leur départ.

A part quelques mercenaires employés par les troupes d'occupation, ou des membres de la milice française de Darnand, ces derniers presque tous étrangers au pays, il n'y avait eu en Bretagne que fort peu de « collaborateurs » au sens strict du terme, beaucoup moins proportionnellement que dans l'ensemble de la France. Les assassinats de militants bretons n'en continuent pas moins durant les quelques semaines troublées qui précèdent l'établissement des nouvelles autorités républicaines. Mais il faut cependant attendre le début de la répression légale pour que leurs arrestations se fassent plus nombreuses. Elles frappent indistinctement tous les milieux, nationalistes ou modérés, politiques ou culturels. Pratiquement

tous les cadres du P.N.B. qui ne s'étaient pas mis à l'abri sont arrêtés et emprisonnés, de même que presque tous les membres du comité consultatif de Bretagne.

Il ne semble pas faire de doute, avec le recul de l'histoire, que la répression des « menées de collaboration » en Bretagne est sciemment utilisée pour tenter de porter un coup mortel à l'activisme breton dans son ensemble. Ce dernier avait fait la preuve de sa popularité et de sa force pendant les années précédentes. Nombre de cadres économiques, politiques et sociaux du pays y avaient participé. Les nouvelles autorités républicaines ne se contentent pas d'éliminer ces derniers de la vie publique, grâce à des mesures d'internement temporaire et à des sanctions pénales et administratives. Elles considèrent tout militant breton, ou de sympathie bretonne affichée, comme un collaborateur par définition. La rafle monstre du général Allard et du commissaire régional Le Gorgeu, qui provoque l'arrestation de plus d'un millier de personnes, est spécialement dirigée contre eux. D'avoir participé à la Résistance ou de l'avoir aidée ne les met pas à l'abri des poursuites.

Les membres de la formation Perrot sont certes les plus lourdement frappés : il est procédé à une cinquantaine de condamnations à mort et à une vingtaine d'exécutions. Mais, parmi les condamnés à mort ou aux travaux forcés par contumace, figurent aussi un certain nombre de cadres dirigeants du P.N.B. et du mouvement modéré. Des peines de prison, d'indignité nationale et de confiscation de biens sont distribuées généreusement au plus grand nombre. Ces peines sont assorties, pour les militants bretons seulement, car elles ne sont pas infligées à ceux des partis collaborationnistes français, d'interdictions de séjour dans les cinq départements bretons, forçant ainsi ceux qui en sont frappés à un exil de plusieurs années, dont on espérait bien qu'il deviendrait pour beaucoup définitif. Certains sont obligés de chercher refuge à l'étranger.

Violamment attaqué dans la presse des pays celtiques pour sa politique de répression antibretonne, le gouvernement français croit bon, au début de 1947, d'inviter une délégation de personnalités galloises à visiter la Bretagne et à se rendre compte sur place du mal fondé de ces « calomnies ». Le rapport de cette délégation, publié le 21 juin 1947, et rédigé sur un ton précis et modéré indique qu'il paraît difficile de ne pas conclure que le simple fait d'avoir eu une activité bretonne, de quelque nature qu'elle soit, a été, pour le gouvernement français, motif suffisant à persécution.

La chose est d'autant plus évidente que la répression ne s'en prend pas seulement aux hommes mais aussi aux groupements et aux institutions. Non seulement le P.N.B. est dissous par voie d'autorité, mais encore des

associations culturelles comme *Ar Brezoneg er Skol* et l'Institut celtique. Toute la presse d'expression bretonne est interdite ; toutes les concessions d'ordre culturel accordées par Vichy, et bien qu'elles aient été des revendications de toujours du mouvement breton, sont supprimées. Le comité consultatif de Bretagne, le collège Auguste Brizeux, ne sont plus jamais appelés à fonctionner. L'histoire de Bretagne et la langue bretonne sont éliminées des programmes d'enseignement, des examens de la radiodiffusion et des concours administratifs...

Au même moment des mesures de répression analogues sont prises contre les mouvements autonomistes et culturels et leurs militants, en Flandre, en Alsace, en Corse, au Pays basque. Les rébellions « nationalistes » d'Algérie en 1945, de Madagascar en 1947 sont réprimées avec la plus extrême rigueur et littéralement noyées dans les massacres et le sang. Il ne fait pas de doute que l'on assiste, à la faveur de la Libération, à une deuxième persécution des Girondins, qui ne le cède en rien à celle qui marqua le règne de la Convention et de ses représentants en mission pendant la période révolutionnaire. La France, une, indivisible et unifiée, un instant menacée dans son monolithisme, prend sa revanche. La République, désormais quatrième, revient à sa politique séculaire de centralisation impériale.

le renouveau

La Bretagne, qui sort affaiblie de la guerre, met près d'une dizaine d'années à relever les ruines de ses villes dévastées : 114 250 immeubles habitables avaient été détruits. Sa vitalité traditionnelle reprend rapidement le dessus. L'hémorragie humaine que lui avait apportée la Première Guerre mondiale ne s'est heureusement pas renouvelée au cours de la Seconde. Au chiffre de ses soldats morts à la guerre et aux victimes des bombardements, il faut cependant ajouter le total de ceux fusillés par les Allemands que l'on recense officiellement à mille deux cent soixante-deux, et de ceux exécutés sommairement par la Résistance française qu'officiellement toujours on recense à mille onze. Mais elle va se trouver à nouveau rapidement aux prises avec les problèmes que posent, dans l'ensemble français, sa situation géographique, économique et culturelle particulière, et auxquels la politique étroitement centralisée de l'Etat, assumée par des administrations concentrées à Paris, ne peut apporter de solution durable.

Si, laminé, décapité et dispersé par la répression, l'activisme breton d'expression politique a pratiquement disparu, la défense des intérêts économiques et culturels du peuple breton ne tarde pas à se réorganiser. La population bretonne a pris une conscience plus aiguë du rôle qu'elle joue dans la production des produits essentiels à la vie de la France. La légende de la Bretagne pays arriéré, aride et pauvre, a définitivement disparu. C'est pourquoi, si les débuts de la IV^e République marquent une revanche du centralisme contre les tendances centrifuges, il ne faut cependant pas attendre plus de quelques années pour que l'on assiste à un élargissement très net du combat de résistance bretonne à l'égard de cette politique, menée tant par l'Etat que par les forces économiques organisées dans son cadre. D'autres méthodes et d'autres solutions que celles que Paris applique sans consulter les Bretons sont à rechercher pour régler les problèmes et les déséquilibres qui les confrontent, et que la guerre et ses conséquences n'ont fait qu'aviver.

Car les problèmes subsistent (voir le chapitre « les Grands Problèmes » pour plus de détails sur ce point). A problèmes particuliers il faut des remèdes particuliers et non pas uniformes. Au recensement de 1946, et malgré sa forte natalité, la Bretagne atteint à peine 3 millions d'habitants. Elle est retombée au chiffre de 1870, alors que les Pays-Bas, de superficie à peu près égale et de sol plus ingrat, qui comptaient comme la Bretagne 3 millions d'habitants en 1850, en comptent 11 millions en 1950. La transformation des structures agricoles libère toujours une main-d'œuvre qui doit s'expatrier faute de trouver sur place l'infrastructure industrielle et le secteur tertiaire qui auraient pu l'absorber. Le déclin persistant de son activité maritime et le déséquilibre de ses communications, conçues pour faciliter les seules communications Ouest-Est et le drainage de ses hommes et de ses produits vers la région parisienne, lieu de passage ou marché obligé, l'enferment de plus en plus au sein d'un système d'économie continentale qui ne convient ni à sa vocation, ni à ses intérêts.

Or les positions et les intérêts d'un petit peuple, minoritaire au sein d'un grand ensemble étatique, sont infiniment plus solides et plus faciles à défendre lorsqu'ils ne sont pas seulement soutenus par une élite intellectuelle idéaliste et désintéressée, mais aussi par la volonté d'hommes d'affaires, d'industriels, de commerçants, d'entrepreneurs, d'agriculteurs, de syndicalistes, de travailleurs, de cadres et d'élus locaux issus de ce peuple. Le Comité d'Etudes et de Liaison des Intérêts Bretons, plus connu sous le nom de C.E.L.I.B., va organiser pour sa défense le rassemblement de ses forces économiques, sociales et politiques.

Sous l'impulsion de Joseph Martray, qui, quelques années auparavant, avait été membre du comité consultatif de Bretagne, et de J. Halleguen,

député-maire de Quimper, le C.E.L.I.B. se crée en 1951. Il rassemble par-delà toute option politique, les députés et sénateurs de Bretagne et s'étend peu à peu aux municipalités, aux organisations professionnelles et syndicales ouvrières et paysannes, aux chambres d'agriculture, de commerce et d'industrie, des métiers. Financé par les conseils généraux et les cotisations des collectivités adhérentes, il trouve rapidement sa vitesse de croisière sous la présidence de René Pléven, député de Dinan, à maintes reprises ministre depuis 1945. Il centralise interventions et démarches auprès des pouvoirs publics, et se pose ainsi en interlocuteur unique pour la représentation et la défense des intérêts bretons dans tous les domaines auprès des gouvernements et des ministères parisiens. A l'origine organisme officieux et simple groupe de pression, il obtient en 1955 une reconnaissance officielle du gouvernement par son homologation, le premier dans l'ensemble français, au titre de comité régional d'expansion économique. Il n'avait pas attendu cette date pour publier en 1953 une étude matérielle détaillée des problèmes économiques bretons et un plan d'aménagement de la Bretagne.

La publication de ce plan, les réunions et travaux du C.E.L.I.B., qu'il est impossible aux mass media de passer sous silence en raison de la notabilité des ses promoteurs, informent l'opinion bretonne des solutions d'ensemble susceptibles d'assurer le développement économique du pays et de stopper l'émigration dont il souffre. Mais le « plan breton » se heurte à l'inertie traditionnelle des ministères parisiens peu soucieux de l'appliquer, hostiles à ce que la Bretagne bénéficie de mesures particulières d'entraînement économique. R. Pléven, alors dans l'opposition parlementaire, suggère dans son livre *L'Avenir de la Bretagne* publié en 1961 la rédaction et l'adoption par le Parlement français d'une « loi-programme » pour la Bretagne. Il n'hésite pas à y écrire que *la France va vers des déchirements qu'elle ne soupçonne pas si elle ne donne pas à la Bretagne la possibilité de s'épanouir et de jouer son rôle dans l'essor français.*

A la même époque des manifestations paysannes violentes s'organisent dans l'ensemble des cinq départements : elles aboutissent, particulièrement dans le Finistère, à de nombreuses actions de sabotage, de barrages de routes et à la prise et à l'occupation pendant vingt-quatre heures de la sous-préfecture de Morlaix par des commandos paysans. L'ensemble de l'opinion bretonne s'unit autour de la revendication de la « loi-programme » qui est soutenue par un ensemble de manifestations de masse et par les états généraux de Pontivy. Ces derniers rassemblent quinze cents élus locaux, parlementaires, dirigeants syndicaux, professionnels et culturels. Les orateurs dénoncent la « colonisation intérieure » et la « déportation » des travailleurs dont souffre la Bretagne. L'assemblée décide de procéder elle-même à la rédaction de la loi-programme dont le texte définitif est

adopté par l'assemblée générale du C.E.L.I.B. à Lorient en 1962. L'été et l'automne de cette même année voient se dérouler de nouvelles manifestations violentes, orchestrées par le C.E.L.I.B., pour protester contre la réforme tarifaire de la S.N.C.F. qui aboutit à pénaliser le transport des produits bretons vers les marchés extérieurs à la province. Barrages de routes et de voies ferrées, sabotages, culminent par la menace des municipalités de faire la grève des mairies et des bureaux de vote lors des élections de novembre. Le gouvernement cède temporairement et suspend l'application de la réforme tarifaire.

On peut dire que c'est de cette époque que date la cristallisation progressive dans l'opinion bretonne de quatre revendications essentielles qui la regroupent en dehors de toute considération idéologique ou économique : du travail en Bretagne pour les Bretons, qui n'est que l'application de la revendication occitane similaire *Volem Vivre al país* ; la création d'une assemblée régionale élue dotée de pouvoirs réels : la réunification administrative par le retour de la Loire-Atlantique à la région ; enfin la satisfaction des revendications culturelles. Ces dernières n'avaient reçu d'autre satisfaction, malgré de nombreuses interventions parlementaires, que l'adoption en 1950 d'une loi dite loi Deixonne du nom de son rapporteur, qui ne prévoyait qu'un enseignement facultatif du breton, sans sanction officielle aux examens et en dehors du programme d'études. Car le mouvement culturel breton, lui aussi frappé par la répression, n'avait cependant pas tardé à se réorganiser. Des revues, des éditions et des associations nouvelles avaient surgi, remplaçant ou complétant les anciennes : cercles celtiques, groupes de sonneurs, camps de bretonnants, associations pour la défense de la langue et de la culture se multiplient peu à peu. Il ne se passe plus guère d'années sans que les conseils généraux bas Bretons ne renouvellent leurs vœux, désormais classiques, ni de législation sans que des parlementaires bretons ne déposent des propositions de lois, en faveur de l'enseignement de la langue et de l'histoire « régionales ».

Dès la création du C.E.L.I.B., une section culturelle lui est adjointe, et c'est souvent par le canal du premier que s'organisent interventions et démarches. La confédération Kendalc'h se crée en 1951 et se dote d'un organe mensuel, *Breiz* : elle rassemble les cercles celtiques et différentes associations d'action culturelle. La fondation culturelle bretonne, ou *Emgleo Breiz*, se crée après le vote de la loi Deixonne et devient la commission culturelle du C.E.L.I.B. Livres d'étude et d'enseignement, manuels scolaires sont édités. Un conseil du breton (*Kuzul ar brezhoneg*) rassemble diverses organisations qui se préoccupent d'éditions, de littérature, d'enseignement par correspondance, etc. Bien qu'elles soient, comme les revendications économiques, soutenues par l'ensemble de la population, les revendica-

Le C.E.L.I.B. :
Michel Phipponneau,
rapporteur du
projet de
loi-programme
pour la Bretagne
(Photo Caerléon).



tions culturelles n'obtiennent que des satisfactions aussi insuffisantes que limitées. Les mass media ignorent le breton autant que le fait l'école, ne lui concédant jusqu'à une époque plus récente qu'une demi-heure hebdomadaire à la radio et quatre-vingt-dix secondes bimensuelles à la télévision. Si l'on étudie les systèmes institués dans d'autres pays d'Europe où existent des situations semblables, la disproportion est flagrante et l'injustice criante. D'autant plus que la situation du breton ne cesse de se détériorer, son usage diminuant dans la population, et l'enthousiasme des activistes ne suffisant pas à renverser le courant puissant d'uniformisation que véhiculent les mass media modernes : résultat sans doute conforme aux désirs d'une administration française peu soucieuse de faire aux particularismes leur place légitime.

Travaux et agitations au service des intérêts économiques et des valeurs culturelles n'avaient obtenu, à la veille des élections législatives de 1962, que des résultats insuffisants, remportés que des succès temporaires ou ponctuels, importants parfois, mais nullement décisifs. Le problème de fond ou d'ensemble n'est toujours pas résolu. C'est ce que s'efforce de démontrer le Mouvement pour l'Organisation de la Bretagne (M.O.B.) qui se crée en 1957 après une campagne de signatures qui reprend les objectifs traditionnels des mouvements régionalistes et fédéralistes bretons. La créa-

tion du M.O.B. et de son journal *l'Avenir de la Bretagne* marquent le nouveau départ du mouvement politique d'action bretonne que le pouvoir s'était efforcé d'éliminer grâce à la répression de l'après-guerre. Démantelé par cette répression, il doit non seulement repartir de zéro, mais encore surmonter un très fort contre-courant psychologique, né des campagnes de calomnies et des poursuites exercées contre lui et de la crainte qu'elles avaient engendrée.

Il était de plus en plus évident cependant que face à l'hostilité constante d'un système politique, administratif et économique centraliste, les intérêts de toute nature du peuple breton n'avaient de chance d'être efficacement défendus et protégés que par la mise en place d'institutions dotées des pouvoirs de décision et des moyens d'appliquer elles-mêmes les mesures de sauvegarde que la situation imposait. Le combat du M.O.B. donne ainsi à celui du C.E.L.I.B., bien que celui-ci s'en défende, une nouvelle dimension. En préconisant la réunification administrative, l'élection d'une assemblée et d'un exécutif régional, l'autonomie financière et culturelle, le M.O.B. demande en fait l'autogestion de la Bretagne par les Bretons eux-mêmes. L'histoire de Bretagne n'a-t-elle pas démontré à plusieurs reprises, et notamment au XVIII^e siècle, que l'autonomie régionale ne peut exister que si des pouvoirs et une administration issus et dépendants d'un pouvoir délibératif et législatif autonomes étaient chargés de la mettre en pratique sans intervention du pouvoir central ?

Le développement du M.O.B. atteint son point culminant en 1962. La même année marque également l'apogée du C.E.L.I.B. première manière, celui qui n'avait, pas plus que le M.O.B., hésité à prendre résolument l'offensive. Tout se tient dans la pratique lorsqu'il s'agit du combat d'un peuple dominé, chez lequel toutes les catégories sociales sont en fait solidaires, même si des intérêts ou des considérations idéologiques extérieurs essaient de les convaincre du contraire afin de mieux asseoir leur domination. A la veille des élections législatives de 1962, rassemblés par le C.E.L.I.B., quatre-vingt-six candidats de toute nuance, communistes exceptés, prennent l'engagement solennel de faire voter la loi-programme pour la Bretagne. Tous ceux qui sont élus ont pris cet engagement formel...

les Bretons contre le centralisme

Une telle unanimité dans les objectifs poursuivis, et un rassemblement de cette importance dans la revendication et dans l'action, ne pouvaient guère ne pas susciter de fortes méfiances dans l'entourage du pouvoir. Certes le général De Gaulle avait bien déclaré lors de son voyage en Bretagne en septembre 1960 : *Il y a des devoirs de la Bretagne vis-à-vis de la France ; mais il y a aussi des devoirs de la France vis-à-vis de la Bretagne*. Mais Michel Debré, son Premier ministre, le contredit, se faisant l'avocat de la *mobilité de la main-d'œuvre : il faut dégager la Bretagne pour repeupler le centre*, s'écrie-t-il... *Il n'y a pas de politique bretonne en France : il y a une politique française appliquée à la Bretagne*. La loi-programme, dit un de ses ministres est un mauvais dada. A la suite des élections de 1962 le gouvernement promet cependant de ne pas s'opposer à son vote : mais il refuse de l'inscrire à l'ordre du jour lors de la discussion du budget de 1964. Or la Bretagne avait élu une énorme majorité de députés gaullistes inconditionnels. Pressés par les forces bretonnes de refuser le vote du budget, ils s'inclinent cependant devant la volonté affirmée du gouvernement qu'ils soutiennent, abandonnant les promesses faites à leur électorat. Seuls les députés de Bretagne appartenant à l'opposition y restent fidèles. Une fois de plus les représentants bretons se laissent égarer dans les méandres et les impératifs de la politique hexagonale ; les intérêts de leurs commettants sont une fois de plus sacrifiés aux intérêts dits supérieurs de l'Etat et aux pressions gouvernementales. Plus grave encore les divisions politiques et les querelles idéologiques extérieures amènent la division au sein des forces bretonnes au cours des années qui suivent.

Certes ces divisions n'avaient jamais disparu : mais elles se situaient sur un autre plan, qui était celui de l'Etat central et de sa direction : elles avaient pu jusque-là être surmontées dans la défense spécifique des intérêts d'ensemble de la communauté bretonne. Cette dernière s'inscrivait au-dessus des partis qui, sur le plan électoral, s'opposaient. Ayant réussi à contraindre les parlementaires de Bretagne appartenant à la majorité à renoncer à la loi-programme, le ministre Pompidou s'attache, par des méthodes plus subtiles, à briser la force oppositionnelle du C.E.L.I.B. et à lui enlever sa représentativité. Des pressions sont effectuées sur les conseils généraux pour qu'ils suppriment les subventions qui font vivre son secréta-

riat. Les personnalités les plus actives dans la politique de défense des intérêts bretons, appartenant tant au monde paysan qu'au monde politique et parlementaire, sont nommées à des postes officiels, ou appelées à des fonctions ministérielles. A un certain moment il n'y aura pas moins de huit élus de Bretagne ministres ou sous-secrétaires d'Etat dans le gouvernement. Ce dernier enfin crée les Commissions de développement économique régional (C.O.D.E.R.), organismes d'études et de consultation dépourvus de tout pouvoir réel et de tous moyens financiers, et composés en majorité de personnes choisies par l'Etat.

Le président du C.E.L.I.B., René Pléven, et son secrétaire général J. Martray sont respectivement nommés président et secrétaire général de la C.O.D.E.R. de Bretagne. Cette dernière apparaît ainsi créée pour amener le C.E.L.I.B. et les autres forces bretonnes à merci n'hésite pas à écrire M. Phlipponneau. En juin 1964 ce dernier, suivi par les parlementaires de gauche et par les syndicats ouvriers qui s'opposent au gouvernement, se retire du C.E.L.I.B., dont la rupture est ainsi consommée et la représentativité affaiblie. Il n'a pas réussi au cours des dix années suivantes, en dépit d'efforts et de dévouements non négligeables, à redevenir la vigoureuse force oppositionnelle qu'il était.

Au cours des années 1964 et suivantes cependant l'agitation ne cesse pas au sein du monde ouvrier et du monde paysan. De nombreuses manifestations parfois suivies d'incidents violents, sont organisées contre la « déportation » des travailleurs, le chômage, la mévente des produits agricoles. Mais elles sont surtout organisées par les forces syndicales et soutenues par les partis d'opposition parlementaire. Elles touchent cependant tous les milieux. Celles qui se déroulent en mai 1968 regroupent toutes les catégories professionnelles. La longue grève du Joint français à Saint-Brieuc en 1972 provoque un mouvement de solidarité régionale provenant de toutes les classes et de tous les milieux de la population bretonne, solidarité qui ne se retrouve pas dans les organisations ouvrières à l'échelon hexagonal. De plus en plus le sens d'une communauté d'intérêts propre au peuple breton se développe et s'approfondit. Mais il lui manque encore de se traduire d'une manière concrète sur le plan de l'action politique.

Les divisions que l'action gouvernementale a précipitées au sein du C.E.L.I.B. ont eu leur répercussion au sein du mouvement politique et culturel. Les clivages idéologiques propres aux partis hexagonaux y ont fait leur apparition. Ils y jouent aujourd'hui un rôle qu'ils n'avaient jamais joué dans le passé. Mais ils peuvent être considérés aussi comme une rançon de son développement et de l'élargissement de son audience dans l'opinion. Le M.O.B. avait, à l'image du C.E.L.I.B., rassemblé à sa création des militants de toutes origines et de toutes tendances autour d'une sorte de

programme minimum commun. C'est en 1964 également, lors de la crise du C.E.L.I.B., que se produit en son sein la scission de l'Union démocratique bretonne (U.D.B.) qui publie le *Peuple breton*. L'U.D.B. se proclame « socialiste » et se situe résolument « à gauche », collaborant sur le plan électoral avec les partis de gauche hexagonaux, P.C.F. y compris.

Au cours des années suivantes, le M.O.B. s'efface peu à peu pour donner naissance à des formations diverses et de tendances variées. Le parti breton S.A.V. (*Strollad ar vro*, parti du pays), qui s'intitule national breton et fédéraliste européen et apparaît en 1970, peut être considéré comme un de ses héritiers les plus directs, bien que beaucoup plus radical dans ses positions bretonnes, en ce sens qu'il se refuse à toute alliance et compromission avec quelque parti hexagonal que ce soit. Les objectifs poursuivis par l'un et par l'autre de ces partis bretons S.A.V. et l'U.D.B. ne diffèrent guère sur le plan concret : ils militent pour une large autonomie politique, culturelle, financière, économique et administrative qui permettrait aux Bretons eux-mêmes de gérer leurs propres affaires. La première étape leur en paraît être l'élection d'une assemblée bretonne élue au suffrage universel par les électeurs des cinq départements, et la création d'un exécutif désigné par cette assemblée. Sur le plan international ils militent pour la création d'une Europe fédérale des régions et des peuples, assurant au peuple breton une représentation directe à l'échelon européen. En 1975 un bureau des nations européennes sans Etat, qui siège à Bruxelles, a été créé par des représentants des partis nationaux, alsaciens, basques, bretons et gallois pour soutenir cet objectif.

S.A.V. et l'U.D.B. ont présenté des candidats aux élections législatives de 1973 dans vingt-sept des circonscriptions bretonnes. Leurs candidats ont recueilli au total 36 000 voix, soit environ 2,5 % des suffrages exprimés dans les cinq départements bretons. Malgré la large audience des revendications régionales dans l'opinion bretonne d'aujourd'hui, elles ne se traduisent donc pas, au moins pour l'instant, sur le plan électoral. Les partis purement bretons se trouvent encore privés de cette légitimité que confère de nos jours, la sanction d'un suffrage universel « national ». On ne saurait s'en étonner puisque l'on ne consulte jamais démocratiquement les Bretons sur leurs propres problèmes, ni sur leur propre sort en tant que collectivité humaine et culturelle différenciée au sein de l'Etat. Il n'existe pas d'institutions bretonnes, et il n'y a pas, dans les institutions françaises, de possibilités de référendums ou de consultations populaires à aire géographique limitée, comme cela existe dans nombre d'autres Etats européens : Allemagne, Italie, Suisse, Yougoslavie... L'Etat ignore officiellement la Bretagne et les Bretons. Sur son territoire n'existent que des citoyens français interchangeables et cinq départements indifférenciés. Or les pro-

blèmes bretons ne concernent que les Bretons et fort peu les autres citoyens de l'Etat...

Dès lors les partis bretons restent, sur le terrain des élections législatives aux assemblées de l'Etat français, des partenaires considérablement désavantagés au départ. Voter pour eux n'est qu'une protestation inefficace, puisqu'il s'agit des intérêts de l'Etat dans son ensemble, et qu'ils ne pourront jamais prétendre rassembler une majorité parlementaire à Paris, centre de toutes les décisions et de tous les pouvoirs. C'est pourquoi, malgré le développement très net de la conscience de l'identité bretonne depuis la Seconde Guerre mondiale et la spécificité des problèmes auxquels s'affronte le peuple breton, la physionomie électorale de la Bretagne n'est pas, depuis 1946, sensiblement différente de celle de la France. Au cours des élections de 1946, tenues au scrutin de liste, le centrisme s'y affirme particulièrement vigoureux, le M.R.P. héritier du parti démocrate populaire, y recueillant 41 % des suffrages exprimés, alors qu'il n'en recueille que 28 % dans l'ensemble de la France. Les mêmes chiffres respectifs comparés donnent 20 % et 26 % pour le P.C.F., 18 % et 21 % pour la S.F.I.O., 10 % et 13 % pour les partis modérés. Le rétablissement du scrutin d'arrondissement en 1958, puis l'effrètement du M.R.P. dont la plupart des représentants locaux se rallient peu à peu au gaullisme, amènent quelques changements. Alors qu'aux élections de 1958, le P.C.F. recueille en Bretagne 12 % des suffrages et 18,9 % dans l'ensemble français, les mêmes chiffres respectifs comparés donnent 11 % et 15 % pour la S.F.I.O., 20 % et 11,6 % pour le M.R.P., mais 43 % et 41 % pour les partis modérés indépendants et gaullistes. En 1973 le P.C.F. recueille en Bretagne 14 % des suffrages et 21 % dans l'ensemble français, les socialistes 22 % et 24 %, les centristes 12 % et 12,4 %, les modérés et gaullistes 48 % et 37 %. Aux élections de 1978 la poussée de « gauche » se fait sentir en Bretagne comme dans l'ensemble de la France, mais elle ne change guère, sur le plan pratique en raison du mode de scrutin, la représentation politique de la Bretagne au Parlement. Celle-ci ne correspond pas aux pourcentages recueillis : elle comprend toujours une forte majorité de députés centristes et modérés, la gauche y étant représentée depuis 1978 par 1 député communiste et 5 députés socialistes sur un total de 33 députés. Si, depuis 1962, les pourcentages des voix recueillis par les modérés, et tout particulièrement les gaullistes, sont supérieurs à la moyenne française, et si, d'une manière générale, la Bretagne continue de voter plus « à droite » que l'ensemble français, ce décalage tend néanmoins à se réduire progressivement.

En dehors des considérations générales à l'ensemble de l'Etat qui ont amené le progrès des partis de gauche sur le plan électoral, s'ajoute en Bretagne une raison purement locale. Certains d'entre eux, témoins du

développement de la prise de conscience bretonne, ont eu l'habileté politique de traduire ses aspirations dans leurs programmes : les fédérations bretonnes du parti socialiste et celles des radicaux de gauche se sont faites, au cours des dernières années, les avocats d'une certaine autonomie régionale, demandant l'élection d'une assemblée régionale au suffrage universel et l'élargissement des pouvoirs des régions. Elles ont repris ainsi en partie le programme défini par le M.O.B. et par les partis bretons qui lui ont succédé, ralliant de cette façon une large tranche de l'électorat régionaliste et autonomiste, et adoptant leurs thèmes oppositionnels particuliers.

On peut dire néanmoins que la sensibilisation aux intérêts distincts du peuple breton et la revendication bretonne dans son ensemble trouvent en Bretagne des défenseurs dans toutes les familles politiques. Celles qui soutiennent les gouvernements en place sont beaucoup plus gênées que les autres pour les défendre parce que, ce faisant, elles heurtent la politique traditionnelle de l'Etat, incarnée par le gouvernement auquel elles apportent leur appui. Cette revendication reste donc par excellence et de plus en plus une arme de l'opposition, quelle que soit d'ailleurs cette opposition. Si cette dernière vient à changer de couleur le problème n'en est pas modifié, car l'institution de pouvoirs régionaux se heurte à l'hostilité de la technobureaucratie centraliste qui dirige l'Etat et refuse d'en partager les pouvoirs. Cette dernière n'est pas plus de droite que de gauche : elle est peut-être même plus à gauche qu'à droite car les traditions de la gauche française restent toujours fortement teintées de centralisme. Il apparaît par conséquent que les Bretons, et les autres peuples de France aux problèmes similaires, ne peuvent guère compter que sur eux-mêmes et sur leurs forces rassemblées pour vaincre ces résistances et satisfaire leurs aspirations.

A l'heure qu'il est, toutes les forces bretonnes qu'elles soient politiques, économiques, sociales ou culturelles, se rendent compte que la réforme régionale mise en place en 1974 n'a guère été qu'un trompe-l'œil. Les conseils régionaux et les comités économiques et sociaux qui ont remplacé les inefficaces C.O.D.E.R., n'ont que des compétences strictement limitées, des pouvoirs de décision très réduits et des ressources insignifiantes. Ils sont privés des moyens d'appliquer les mesures qu'ils préconisent puisqu'ils ne disposent pas d'une administration régionale et ne peuvent même pas se réunir sans l'autorisation du préfet. De plus le cumul des mandats paralyse les conseils régionaux, provoquant l'absentéisme des parlementaires qui en font partie de droit, et des élus locaux qui, les uns et les autres, n'ont pas été élus pour cela. Anomalie majeure aussi : les assemblées régionales de Bretagne ne comprennent toujours pas les représentants de la Loire-Atlantique, arbitrairement rattachés à l'artificielle région des Pays de Loire. Une amélioration des institutions régionales

existantes ne paraît possible que par l'extension des attributions et des pouvoirs des conseils régionaux pour les rapprocher du statut des régions italiennes, qui possèdent, outre des assemblées élues au suffrage universel sans cumul des mandats, des gouvernements régionaux, des finances et des administrations distinctes de celles de l'Etat, ainsi que les pouvoirs de décision les plus larges dans les domaines du développement économique, de l'orientation du crédit, de l'enseignement, des travaux publics, des mass media, des structures locales...

Malgré le consensus de plus en plus important qui se manifeste dans l'opinion bretonne autour de ces réformes, le gouvernement présent (1979) de la France ne leur paraît pas favorable. Le président Giscard d'Estaing, bien qu'il s'en soit affirmé partisan avant son élection, a récemment déclaré, à plusieurs reprises, son hostilité à l'extension des pouvoirs des régions. Il est cependant revenu, par l'octroi d'une charte culturelle à la Bretagne, sur l'hostilité manifestée par son prédécesseur Georges Pompidou qui avait affirmé qu'il ne pouvait y avoir *de place pour les langues et cultures régionales dans une France destinée à marquer l'Europe de son sceau*. Mais cette charte, étudiée, élaborée et proposée comme un programme minimum d'urgence par les groupements culturels bretons, a été très largement amputée et édulcorée par l'administration préfectorale et les hauts fonctionnaires de l'Education nationale. Les quelques améliorations qu'elle a apportées sur le plan de l'utilisation de la langue et de la culture bretonnes dans l'enseignement et les mass media, et par la création d'un conseil culturel, restent très en deçà des besoins et des désirs bretons. Il reste encore aux Bretons, sur tous les points, la perspective d'un long et difficile combat.

Or le temps ne joue pas en faveur de la langue bretonne. Sur le plan de la défense des intérêts économiques et de la promotion des valeurs bretonnes le temps perdu ne fait que retarder et rendre beaucoup plus difficile un développement qui ne demande qu'à s'affirmer, et un redressement qui ne demande qu'à s'organiser à la faveur d'institutions et de libertés nouvelles. Il ne faut donc pas s'étonner de l'impatience que traduit en Bretagne l'apparition de la violence. Violence de masse, traduction des malaises paysans et de ceux du monde du travail, et qui sont des flambées de colère. Mais aussi, depuis une dizaine d'années, violence organisée à objectifs politiques, répétée, clandestine et souvent spectaculaire, même si elle n'atteint pas encore les proportions de celle qui secoue la Corse. Violence qui jusqu'ici, reste mesurée et s'attaque surtout à des objectifs symboliques et qui ne perd jamais son souci d'éviter de faire des victimes humaines. Les « déchirements » prévus par R. Pléven et d'autres en 1961 commencent à se produire.

Le Front de Libération de la Bretagne (F.L.B.) apparaît pour la première fois en 1966, affirmant *reprenre le combat progressiste et révolutionnaire que chaque génération de Bretons a entrepris pour la liberté de la Bretagne et pour le droit des Bretons à rejeter le statut colonial afin de se gouverner eux-mêmes librement*. Les années 1967 et 1968 voient se produire une nette escalade dans la violence du « combat de libération » entrepris. Des préfectures, des perceptions, des bâtiments administratifs et militaires sont endommagés à l'explosif. Le F.L.B. se double d'une branche militaire, l'armée républicaine ou révolutionnaire bretonne (A.R.B.). La destruction totale du garage de la caserne des C.R.S. de Saint-Brieuc le 28 avril 1968 a une répercussion mondiale. Fait nouveau dans la vie de la Bretagne ces attentats, contre ce que le F.L.B. appelle « les symboles de la puissance occupante », ne soulèvent pas, de manière générale, l'hostilité de la population. On le voit bien au début de 1969 lorsqu'une soixantaine d'arrestations sont opérées, précédées de deux cents perquisitions, interrogatoires et gardes à vue, portant sur des militants bretons de toutes tendances. Par la diversité des milieux qu'elles frappent : employés, ouvriers, paysans, artisans, professions libérales, ecclésiastiques, cadres, étudiants, elles ont en Bretagne un retentissement considérable et provoquent l'éclosion de mouvements de solidarité. Le gouvernement constitué après l'élection de G. Pompidou à la présidence de la République croit plus sage d'éviter la tenue d'un procès à grand spectacle : il relâche les emprisonnés et les fait bénéficier, sans les juger, d'une loi d'amnistie.

Un attentat contre la sous-préfecture de Dinan marque cependant, en novembre 1971, la reprise d'activité du F.L.B. Depuis cette date les attentats se sont succédés sans interruption. D'autres arrestations, suivies d'un premier procès en 1972 devant la Cour de sûreté de l'Etat, n'y mettent pas fin. Au début de 1974 le gouvernement français prononce la dissolution des F.L.B., qui semblent s'être diversifiés en branches autonomes et sans liens organiques, du Front paysan corse, et du mouvement basque Enbata. Le F.L.B. répond en réitérant sa détermination *de mettre fin par tous les moyens à l'asservissement de la Bretagne et du peuple breton* et en renouvelant ses professions de foi « socialistes et indépendantistes ». Quelques jours plus tard ils font sauter le puissant émetteur de l'O.R.T.F. à Roc-Tredudon, près de Morlaix, attentat qui a, à son tour, un écho mondial. De nouvelles arrestations en 1974 et 1975, suivies de nouveaux procès en Cour de sûreté de l'Etat en 1976 et en 1977, et de condamnations relativement modérées à des peines de prison, sont impuissantes, sinon à ralentir les attentats, du moins à y mettre fin. Mais plus récemment le gouvernement français semble s'orienter vers une politique de répression beaucoup plus dure. Des condamnations à de lourdes peines de prison sont prononcées contre des

volontaires de l'A.R.B. en juillet 1978. Les auteurs des attentats contre le château de Versailles et le relais de télévision de Pré-en-Pail, deux autres attentats spectaculaires qui attirent l'attention du monde sur le problème breton, sont condamnés fin novembre 1978 à quinze ans de réclusion, peines dont chacun s'accorde à souligner l'exceptionnelle et maladroite sévérité : car elles n'ont pas, elle non plus, mis fin aux attentats¹.

Au début de 1979 une trentaine de militants bretons, appartenant ou non au F.L.B., sont encore en prison à Paris en attente de jugement. La tenue d'un concert donné par les chanteurs bretons de renommée internationale : Glenmor, Stüvell et Servat, pour venir en aide aux familles des emprisonnés, est interdite par le pouvoir. Il est permis de fortement douter de la sagesse de cette politique de répression. La violence du F.L.B. n'est que l'expression, excessive peut-être, mais sincère et désintéressée, d'un malaise profond. La France désire-t-elle que ces « déchirements » s'aggravent au point de ne plus pouvoir être réparés ?

La solution du problème breton, car il est un, même s'il est multiple dans ses aspects, est pourtant entre les mains de l'Etat français : il lui suffit de concéder aux Bretons eux-mêmes les institutions, les droits, les libertés et les moyens qui leur permettront de le régler eux-mêmes. Mais il doit s'engager dans ce chemin sans arrière-pensée et avant qu'il ne soit trop tard. Au cours du dernier quart de siècle, d'autres peuples et des millions d'autres citoyens de l'Europe, qui font partie des Etats italiens, allemands, belges, espagnols, britanniques..., se sont vus reconnaître les libertés et les droits particuliers nécessaires à leur épanouissement et à la protection de leur identité dans le respect des intérêts supérieurs des Etats dont ils font partie. Pourquoi les citoyens français ne sortiraient-ils pas de la caserne administrative où les a enfermés l'Empire français ? On se demande pourquoi la France continuerait, à l'aube du *xx^e* siècle, à être administrée et gouvernée comme elle l'était au *xix^e*, à l'heure archaïque de Napoléon, alors que celle de l'Europe a déjà sonné.

Le résultat des élections de 1981, présidentielle et parlementaire, ne contredisent pas les analyses politiques d'ordre général que j'ai dégagées dans l'étude ci-dessus écrite en 1979. La physionomie électorale de la Bretagne continue à rester très semblable à celle de l'ensemble français. Cela reste vrai même si cette physionomie a, elle aussi, changé dramatiquement à la suite de ces élections, qui ont, en Bretagne comme ailleurs, apporté des gains notables, en sièges comme en suffrages, au parti socialiste, aux dépens du parti communiste et des partis centristes et modérés. La représentation parlementaire de la Bretagne à l'Assemblée nationale

française a nettement basculé de la droite à la gauche. Sur les 33 députés élus dans les cinq départements bretons en juin 1981, 19 appartiennent au parti socialiste, 14 seulement à l'ancienne majorité gaulliste et giscardienne.

On constate cependant que la progression des voix socialistes a été plus rapide et plus importante en Bretagne que dans le reste de l'Hexagone, et que le président sortant Giscard d'Estaing y a perdu un nombre proportionnellement plus important de suffrages qu'il ne l'a fait ailleurs. L'immobilisme qui a caractérisé son septennat, les positions hostiles à l'élargissement des autonomies régionales et des compétences locales qu'il avait prises dès 1975, la lourde politique de répression dans laquelle il s'était engagé, par l'intermédiaire de la Cour de sûreté de l'Etat, contre les activistes bretons, corses et basques, ont certes été pour quelque chose dans ce résultat. Mais on constate aussi que cette évolution de l'opinion publique en Bretagne n'a pas profité aux formations politiques purement bretonnes. L'Union démocratique bretonne (U.D.B.) qui présentait quinze candidats aux élections législatives de juin 1981 n'a pas réalisé un score supérieur à celui des élections législatives précédentes en 1978, soit un peu plus de 2 % des suffrages exprimés.

Le changement a donc profité essentiellement au parti socialiste dont le programme a très nettement fait place à l'élargissement de l'autonomie régionale et des libertés locales, tant sur le plan politique qu'administratif et financier, à la suppression de la Cour de sûreté de l'Etat et à une amnistie en faveur des activistes bretons condamnés par cette Cour. La tactique « bretonne » et décentralisatrice suivie par les candidats et définie dans leur programme s'est donc révélée payante sur le plan pratique. Nombre d'électeurs bretons ont jugé que, porté au pouvoir à Paris, centre unique de décision, le P.S. était plus à même d'obtenir des résultats concrets sur tous ces points que des formations purement bretonnes dont la vocation n'est pas de siéger à Paris où elles ne seront jamais la majorité. Ces dernières par contre devraient trouver des chances infiniment plus grandes d'améliorer leurs scores électoraux lors des élections aux assemblées régionales, dont les membres devraient être élus dans un avenir proche au suffrage universel direct, si toutefois les promesses faites par le nouveau président de la République et le parti socialiste sont tenues.

La victoire de ces derniers, qui s'est affirmée aux élections de 1981 en Bretagne comme dans l'ensemble de la France, conduira-t-elle la Bretagne et le peuple breton à jouir de libertés politiques, administratives et culturelles plus étendues, telles que le réclame depuis toujours le mouvement breton dans son ensemble ? Le nouveau parti au gouvernement à Paris saura-t-il rester fidèle à son programme de large décentralisation sur

1. De très lourdes peines de détention ont été également infligées en 1979 et en 1980.

le plan des institutions, de l'administration et des lois ? Saura-t-il réaliser un nouveau partage et une nouvelle redistribution du pouvoir entre les « régions » et l'Etat, s'orientant ainsi vers l'établissement d'un « Etat à autonomies régionales » sur le modèle de son voisin italien ? Réussira-t-il à vaincre et à surmonter l'hostilité traditionnelle des forces centralisatrices en tout genre et des classes techno-bureaucratiques qui sont toujours solidement enracinées dans l'Etat, et qui tiennent à conserver sans partage les pouvoirs quasi absolus qu'elles exercent aujourd'hui de Paris sur l'ensemble de la France ?² C'est la question de l'avenir. Mais il faut certes l'espérer, comme l'espèrent toutes les forces bretonnes, les plus modérées comme les plus extrémistes, les plus légalistes comme les plus révolutionnaires. Il n'est personne en Bretagne qui ne saurait souhaiter que ne s'accomplisse pacifiquement et le plus tôt possible ce qui ne serait, en fait, qu'une autre Révolution.

L'évolution à gauche d'une Bretagne déçue par le pouvoir

Résultat des élections présidentielles de 1981

	France entière 1 ^{er} tour (%)	Bretagne 1 ^{er} tour (%)	(5 dépts) 2 ^e tour (%)
Giscard d'Estaing	28,31	30,9	48,24
Mitterrand	25,84	27,0	51,75
Chirac	17,99	18,80	
Marchais	15,34	10,30	
Lalonde	3,87	4,20	
Laguiller	2,30	2,60	
Crépeau	2,21	2,0	
Debré	1,66	1,50	
Garaud	1,33	1,10	
Bouchardeau	1,10	1,60	

Bretagne, 2^e tour, en 1974 : Giscard d'Estaing : 50,81 % — Mitterrand : 49,19 %

Elections législatives, mai 1981

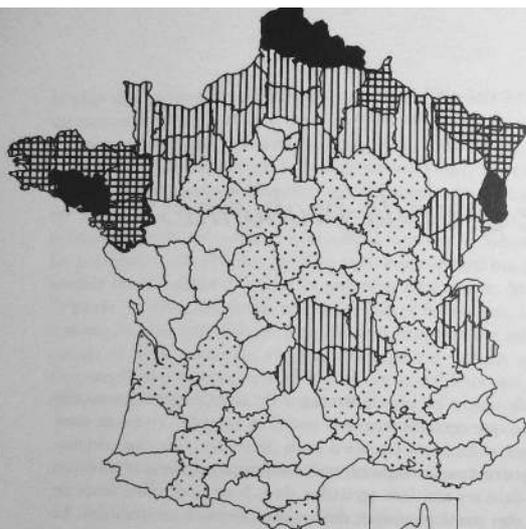
P.S. 19 élus	P.R. 3 élus	C.D.S. 2 élus
R.P.R. 6 élus	U.N.M. 3 élus	P.C. aucun élu

2. Il est fort à craindre qu'elles n'imposent une pseudo-régionalisation basée sur le découpage factice actuel. En séparant de la Bretagne son centre industriel, la Loire-Atlantique, et sa capitale historique, Nantes, on l'asphyxie du point de vue économique et on l'aliène du point de vue culturel, ce qui rend sans effet la réforme régionale. (N.D.L.E.)

de grands problèmes

La Bretagne de 1980 n'est plus la Bretagne de 1960, encore moins celle de 1940 ou de 1920 que certains manuels scolaires attardés, en usage dans les écoles françaises, s'obstinent encore à nous présenter. Ces vingt dernières années ont apporté dans ses structures économiques, dans la répartition de sa population, dans ses activités agricoles, dans la prise de conscience de ses intérêts et de son particularisme, des modifications considérables. Sa croissance matérielle s'est affirmée, son niveau de vie s'est élevé, ses productions se sont accrues, son équipement s'est amélioré, son déficit migratoire semble s'être arrêté. Et pourtant la Bretagne conteste : elle le fait de plus en plus vivement, et va jusqu'à mettre en cause la justice des liens de dépendance qui restent les siens à l'égard de l'ensemble français. Son sous-emploi et son sous-équipement persistent, son cadre et de vie et de sa culture sont menacés...

A ceux qui s'étonnent de ce phénomène on ne peut que répondre que les progrès, le développement et le niveau de vie d'un peuple ne peuvent plus s'apprécier en notre monde, et singulièrement en Europe, que par comparaison avec les progrès, le développement et le niveau de vie des autres et que, de ce point de vue, la Bretagne est à la traîne. Et répondre aussi que la croissance matérielle n'est pas forcément synonyme de développement, de progrès économique et culturel, de cohésion sociale, ou de satisfaction individuelle. En fait la croissance de la Bretagne au cours des vingt-cinq dernières années, les améliorations que l'on y constate dans les domaines les plus divers, et que s'accorde à célébrer la haute administration française aiguillonnée par les plaintes et les critiques de la contestation bretonne, ne s'est pas accompagnée d'un véritable développement, il ne mérite ce nom que s'il est équilibré. Le problème d'ensemble que pose la Bretagne, et qui confronte le peuple breton en alimentant sa contestation, revêt en fait des aspects multiples.



La surmortalité en Bretagne (Source INSEE).

- | | | | |
|---|------------------|------------------|-----------------|
|  | de 72 à 73,2 ans | espérance de vie | |
|  | de 71 à 72 ans | | |
|  | de 70 à 71 ans | | moyenne (hommes |
|  | de 69 à 70 ans | | et femmes) |
|  | de 68 à 69 ans | | |

démographie : y a-t-il trop de Bretons ?

Ses hommes, ses femmes, sa jeunesse, sont la principale richesse d'un pays. La Bretagne des cinq départements, car le peuple breton, qui ne connaît que celle-là, refuse d'admettre la Bretagne — croupion à quatre

départements chère aux dirigeants français, a tout juste dépassé, au dernier recensement, le cap des 3 500 000 habitants. Elle en comptait 3 002 000 en 1946, chiffre égal à la population qui était la sienne en 1871. De 1911 à 1946 elle avait perdu 270 000 habitants, soit 8,25 % de sa population, bien que son taux de natalité, qui se rapproche aujourd'hui de la moyenne française (en 1948 Bretagne 22,7 pour mille, France 20,8 pour mille), lui a été longtemps supérieur (en 1911 Bretagne 24,6 pour mille, France 19 pour mille). Et cependant la population de la France s'est élevée régulièrement depuis 1911. Des comparaisons s'imposent donc, qui font apparaître pour la Bretagne, depuis un siècle et jusqu'à ces dernières années, un solde migratoire négatif particulièrement important.

Elles s'imposent d'autant plus que d'autres régions européennes, comparables à la Bretagne en superficie utile, en position géographique et, il y a un siècle, en population, l'ont aujourd'hui considérablement dépassée. Norvège, Danemark et Grèce comptaient, à elles trois, cinq millions d'habitants en 1850 alors que la Bretagne en comptait deux millions et demi. De nos jours elles en totalisent dix-huit millions, soit cinq fois plus que la Bretagne... Et pourtant leurs citoyens ne sont ni plus prolifiques, ni plus travailleurs, ni plus doués que les Bretons en qualités humaines, en esprit d'entreprise, en instruction, en intelligence...

Il est donc permis de dire que la Bretagne a souffert depuis un siècle d'une hémorragie humaine considérable et exceptionnelle, que ses pertes en hommes au cours des derniers conflits ne permettent pas d'expliquer. Non seulement elle n'a pas progressé, mais elle a stagné, voire même reculé. Non seulement des milliers de Bretons ont émigré vers d'autres régions françaises, et notamment vers la région parisienne, mais encore la Bretagne, dans des conditions géographiques, géologiques et climatiques comparables à celles d'autres peuples, semble impuissante à faire ce qu'ils ont fait, et à alimenter l'activité et la vie d'une population aussi nombreuse que les leurs.

La légère augmentation de population que traduisent les chiffres de ces dernières années s'explique surtout par le nombre des retours au pays de retraités d'origine bretonne, retours qui, dit le professeur Le Lannou sont loin de compenser la valeur démographique (âge et métier) des départs ? L'exode des actifs les plus jeunes entraîne un affaiblissement... la fuite des élites compromet les chances d'un dynamisme économique retrouvé. Ces chiffres ne doivent pas masquer le fait qu'en termes modernes la Bretagne, qui était autrefois, par comparaison, fortement peuplée, ne l'est plus que moyennement. Il y a un siècle sa densité de population dépassait de 25 % celle de la France : aujourd'hui avec 6,7 % de la population française sur 6,2 % du territoire de l'État, elle atteint le même niveau.

La répartition de la population bretonne en tranches d'âge enfin a considérablement changé. La Bretagne a vieilli. Elle compte aujourd'hui 18,2 % de plus de soixante ans. Les jeunes qui s'en vont sont remplacés par des inactifs et des retraités, provoquant un abaissement automatique du taux de natalité. La distribution géographique de la population s'est également modifiée : depuis un demi-siècle nombre de communes rurales de la Bretagne intérieure ont perdu plus de 20 % de leurs effectifs et, en 1968, l'excédent naturel a cessé de compenser le déficit migratoire dans 20 % des cantons. L'émigration bretonne persiste donc : elle porte sur les classes jeunes et sur des cadres de plus en plus nombreux à mesure que le taux de scolarisation s'accroît : celui du Finistère est le plus élevé de France¹.

Alors que la Bretagne intérieure voit sa population décroître, ses villages disparaître et ses écoles se fermer, celle des villes s'accroît. Aujourd'hui les 4/5^e du territoire breton réunissent seulement le tiers de la population et la moitié de cette dernière est concentrée sur 7 % de son territoire. La population urbaine, qui n'avait crû que de 20 % entre 1901 et 1936, a crû de 83 % depuis cette date. Les villes, devenues centres de services importants, administratifs, commerciaux, scolaires, hospitaliers, ont reçu un afflux de populations jeunes venues des bourgades et campagnes voisines qui, dans l'impossibilité de trouver sur place des emplois productifs, y ont surtout grossi le secteur tertiaire. Il s'agit là d'un phénomène qui affecte tous les pays sous, ou insuffisamment, développés.

Le léger accroissement de la population bretonne au cours des dernières années ne doit donc pas faire illusion. L'évolution démographique du pays a besoin d'être équilibrée par le développement de nombreuses villes, petites et moyennes, foyers d'activités économiques, centres sociaux et culturels, rayonnant sur l'espace rural et l'animant, au lieu de la laisser se dépeupler et périliter au profit d'autres régions. C'est ce qui a amené le C.E.L.I.B. à proposer une refonte des structures administratives qui favoriserait la renaissance des « pays », lieux de rencontre ville-campagne, cellules de base de la vie économique, politique et culturelle, collectivités territoriales très largement autonomes sur le plan administratif et financier, décidant elles-mêmes des investissements et de l'utilisation de leurs dépenses publiques.

Ce serait là, certes, le principal moyen de tourner le dos aux solutions toujours prônées par les techno-bureaucraties parisiennes, qui conçoivent encore le développement comme il s'est effectué au sein des régions indus-

1. Le taux de scolarisation est le rapport entre le nombre total des jeunes scolarisés (15^e et 2^e degrés) et la population totale du département.

trielles continentales, dont l'urbanisation galopante et les vastes concentrations d'hommes apparaissent de plus en plus coûteuses, aberrantes, inhumaines, et d'un poids économique trop lourd pour la collectivité dans son ensemble. Ces conceptions, responsables de « Paris et le désert français » condamnent de surcroît les régions les plus éloignées de ces centres à l'émigration et au sous-emploi permanent. La Bretagne abandonnerait ainsi les structures administratives napoléoniennes et deviendrait une fédération de « pays », au développement démographique, économique et social plus humain et mieux équilibré.

Arrêter l'exode de ses hommes, qui diminue sa position dans la France et dans l'Europe, faire vivre sur place un nombre plus grand de Bretons, est le problème fondamental auquel la Bretagne se trouve aujourd'hui confrontée : tous les autres lui sont liés.

de la polyculture-élevage à l'agro-industrie

Depuis le début du siècle l'émigration a surtout affecté la population des campagnes. Il s'agit là d'un phénomène général, mais qui, du fait de sa population rurale nombreuse, a revêtu pour la Bretagne une particulière acuité. L'évolution récente de l'agriculture bretonne ne l'a pas arrêtée. Entre 1954 et 1968 plus de 200 000 ruraux ont abandonné la campagne. Mais ce n'est que depuis 1962 que le nombre des citadins y a dépassé celui des ruraux.

Depuis un quart de siècle, l'agriculture bretonne a subi, dans ses structures et dans ses productions, des bouleversements fondamentaux. Le système traditionnel polyculture-élevage a été progressivement abandonné par nombre d'exploitations. Si celles qui le pratiquent sont encore la majorité en nombre, bien qu'elles soient à peine rentables en termes d'économie moderne, elles sont aussi en général les plus réduites en superficie et les moins productives en valeur. Elles disparaissent peu à peu. La grande majorité des autres sont des exploitations de superficie moyenne,

modernisées et rentables, certaines ayant atteint un degré de spécialisation important, mais non excessif : elles sont souvent dans une situation difficile du fait d'un endettement important, dû à la nécessité de se procurer les équipements modernes nécessaires à leur exploitation, les prix agricoles restant toujours, d'une manière générale, à la traîne des prix industriels. Enfin une petite minorité d'entre elles sont des exploitations agro-industrielles souvent de peu d'étendue, mais hautement spécialisées en vue de productions hors sol intensives : truies, porcs, poulets, œufs, plus proches de l'industrie que de l'agriculture.

Cette évolution générale a amené un accroissement de la surface moyenne des exploitations, qui est actuellement de 14 hectares, alors qu'elle était de 10 il y a vingt-cinq ans, de même qu'une diminution du nombre des exploitants. De 1946 à 1976, le nombre des ménages exploitants agricoles s'est amoindri de plus de 50 %. Entre 1955 et 1970, le nombre des fermes de moins de 10 hectares a diminué de près de 40 %, alors que celui des exploitations de plus de 20 hectares a augmenté de 20 %. Ces transformations ont cependant gardé une certaine mesure : il n'y a en Bretagne que 51 exploitations de plus de 100 hectares, alors qu'elles sont 30 000 dans l'ensemble de la France.

Certes une agriculture traditionnelle spécialisée, de tradition ancienne, subsiste sur le littoral (primeurs, artichauts, choux-fleurs) et autour de certaines grandes villes (maraîchage). Il n'en reste pas moins que l'économie agricole bretonne est aujourd'hui fortement dominée par l'élevage : bovin-laitier, porc, bovin-viande, aviculture... Ce dernier fournit aujourd'hui les quatre cinquièmes de la valeur de la production agricole totale. 85 % du revenu total des agriculteurs bretons provient de la vente de produits animaux, et le lait et le porc constituent, à eux seuls, 50 % de leur valeur totale commercialisée. Ce considérable développement de l'élevage ne s'est pas fait, comme en Normandie, par un accroissement des pâturages naturels, mais par un développement intensif des cultures fourragères, donnant ainsi plus de travail aux hommes et aboutissant à des taux de production accrus pour des étendues plus petites : 46 % des terres labourables sont consacrés à leur culture, celle des céréales, importante autrefois, ne couvrant plus que 35 % de leur étendue. La production de ces dernières est même devenue insuffisante pour couvrir les seuls besoins bretons. On assiste parallèlement à un accroissement sensible du caractère strictement familial des exploitations bretonnes : des cultures autrefois traditionnelles, comme celles des pommes de terre de stockage ou des plantes sarclées, mais plus exigeantes en main-d'œuvre, ont presque disparu, en même temps que les ouvriers agricoles salariés qui ne sont plus que 125 000 sur 446 000 actifs agricoles.

Malgré la diminution en besoins de main-d'œuvre que cette évolution a provoquée, elle a amené une augmentation considérable de la production. Huit mille éleveurs bretons possèdent des ateliers de plus de cent porcs à l'engrais, et détiennent près du tiers des porcins français. La production laitière a doublé entre 1960 et 1970 et alimente une importante industrie laitière. L'aviculture, qui a été une des premières productions à se développer depuis 1950, produit les deux cinquièmes de la production française des œufs. Certains éleveurs disposent d'ateliers de plus de cent mille pondeuses. La production du poulet de chair, qui atteignait le tiers de la production totale française avant 1966, en produit encore le cinquième.

Cette modernisation et cette « industrialisation » de l'agriculture par le développement des productions hors sol, a élevé le revenu brut moyen du paysan breton à 2 500 F l'hectare en 1973, alors que la moyenne française n'est que de 1 450 F. Mais ce chiffre ne doit pas faire illusion : son gonflement est dû à une minorité, relativement réduite, d'agriculteurs entrepreneurs, détenteurs des ateliers d'élevage. En fait la majorité des exploitants continuent à avoir un revenu inférieur à la moyenne française, et qui, dans les exploitations traditionnelles de faible superficie atteint à peine le niveau du S.M.I.C.

Ce ne sont pas ces derniers exploitants cependant qui sont à la pointe de la contestation paysanne et des « révoltes » qui secouent le monde agricole breton depuis la fin du dernier conflit. Elle vient plutôt de ceux que l'on a appelé les paysans en D.S. du nord-Finistère, dont le chef de file a été longtemps Alexis Gourvenec, et surtout des exploitants d'entreprises moyennes qui s'intitulent eux-mêmes les « paysans-travailleurs ». C'est que, en se spécialisant de plus en plus pour améliorer son sort, l'agriculture bretonne devient plus vulnérable aux crises de mévente ou de surproduction qui surviennent périodiquement dans les économies de marché, crises auxquelles les productions agricoles intensives, malgré les mécanismes régulateurs agricoles mis en place par la Communauté européenne, n'échappent pas plus que les productions industrielles. La modernisation de ses équipements a accru l'endettement des paysans bretons et, d'une manière générale, ce dernier croît plus vite que la valeur de la production commercialisée. Cette production intensive peut de surcroît faire objet de spéculations. C'est cette dernière qui a provoqué la crise avicole de 1966, l'élevage du poulet de chair, artificiellement poussé par les fabricants d'aliments composés, ayant crû beaucoup plus vite que les possibilités d'écoulement.

La commercialisation des produits agricoles abondants et spécialisés de la Bretagne est donc devenue un problème fondamental pour une

agriculture dont l'existence repose ainsi de plus en plus sur des réseaux de services extérieurs à la profession. En d'autres termes cette évolution, qui lui permet de vivre et de se développer, la rend plus fragile et de moins en moins autonome. Certes des groupements de producteurs, puissants et polyvalents, coopératifs ou non, assurent la commercialisation des produits. Il n'en reste pas moins que la nécessité d'une trésorerie de manœuvre, en plus des capitaux d'investissement, a conduit le paysan breton, non seulement à l'endettement, mais encore à des dépendances multiples vis-à-vis de grosses entreprises et de firmes puissantes, aux capitaux la plupart du temps étrangers à la région, français ou internationaux : fabriques d'engrais et d'aliments du bétail à l'amont, laiteries et abattoirs industriels à l'aval. Les « contrats » passés avec les unes et les autres échappent le plus souvent, en dehors du cas des coopératives, au contrôle des producteurs qui ne sont guère en moyen de les discuter.

Le paysan breton devient ainsi, de plus en plus, un simple maillon d'une chaîne « mue par d'autres ». Il n'est plus l'homme libre dans ses champs : ces dépendances à l'égard de bureaucraties lointaines, anonymes, avec lesquelles toute discussion est pratiquement impossible, sont infiniment plus irritantes que celles qui peuvent lier le fermier au propriétaire de la terre qu'il exploite, là où le fermage est encore pratiqué. Cette dépendance croissante à l'égard de pouvoirs économiques extérieurs et de centres de décisions lointains est, à l'heure actuelle, une composante essentielle du problème breton. Elle explique pourquoi la contestation paysanne semble s'être aggravée au moment même où cet ancien pays pauvre devient l'un des plus importants producteurs de nourriture de France et se trouve en tête des statistiques de production pour nombre de produits de l'agriculture et de l'élevage.

Au cours des dernières années les structures agricoles bretonnes se sont donc rapprochées des structures industrielles. Malgré la création, çà et là, de Groupements agricoles d'exploitation en commun (G.A.E.C.), elles risquent d'aboutir à une trop grande concentration de ses productions entre les mains d'une minorité de gros entrepreneurs agricoles, influents, prospères, et bien pourvus de capitaux. Des tensions nouvelles apparaissent déjà au sein de la société paysanne et des luttes syndicales. Elles traduisent l'apparition de divergences d'intérêts et de préoccupations au sein d'un syndicalisme paysan jadis solidement lié par des revendications fondamentales communes. Cette évolution agricole enfin n'a pas apporté de solution au problème de l'emploi de la main-d'œuvre que le développement des industries agro-alimentaires qui en est résulté demeure insuffisant pour absorber.

structures industrielles et équipements : une économie dépendante

On ne peut en effet parler de développement équilibré d'un peuple ou d'une région, que si l'évolution de son économie permet d'absorber dans les secteurs secondaire et tertiaire la main-d'œuvre rendue disponible par la modernisation de son secteur agricole. Tel n'est pas le cas de la Bretagne : sa croissance ne s'est pas accompagnée en fait d'un véritable développement.

Au début du XIX^e siècle, la Bretagne est une des provinces de France les plus industrialisées : forges et entreprises textiles y abondent. Tout cela disparaît vers 1860, à la suite de l'avènement hors de chez elle d'une grande industrie fondée sur le charbon et les machines, de l'arrivée du rail, et du traité de commerce conclu avec une Angleterre alors à la pointe de l'industrialisation. Cette disparition n'a pas été compensée par la création d'industries nouvelles. Du fait de l'isolement géographique qu'entraîne son incorporation totale dans une unité politique et économique à soucis continentaux, du fait aussi de l'absence sur place d'une grande bourgeoisie d'affaires qui ne peut prospérer que par ses relations avec un pouvoir désormais concentré à Paris et qui se méfie des Bretons, le pays ne participe pas à la révolution industrielle qui marque le XIX^e siècle. Les industries de transformation tendent à s'établir près des grands débouchés commerciaux, gros centres de consommation, et ces derniers à leur tour appellent la main-d'œuvre. A partir de la seconde moitié du XIX^e siècle, concentrations industrielles et monopoles deviennent peu à peu la règle. Les quelques industries de Bretagne sont trop faibles pour résister. Fondée en 1879, la sidérurgie de Trignac, qui emploie 3 600 ouvriers, entre en 1921 dans un groupe de l'Est et cesse son activité en 1930. Les forges d'Hennebont, créées en 1860, et qui emploient 2 000 ouvriers, ferment en 1966 par suite du monopole d'un groupe sidérurgique lorrain qui contrôle les usines utilisatrices de fer blanc.

L'économie bretonne prend de plus en plus le caractère d'une économie coloniale, le pays exportant ses hommes, ses capitaux et ses matières premières, même si elles y existent en abondance, et importe les produits

fabriqués ou transformés qui lui sont nécessaires. Loin de se développer, la Bretagne régresse, du fait de l'émigration que cette évolution rend inévitable.

Aujourd'hui certes, grâce à la mobilisation des forces bretonnes et à l'action du C.E.L.J.B., le mouvement de désindustrialisation s'est ralenti, sinon arrêté. Une politique volontariste de relance industrielle a été inaugurée à partir de 1950. Des implantations d'usines, attirées par l'octroi de primes et l'attrait de salaires moins élevés, que pour ces raisons, on a souvent appelé les usines pirates, ont été réalisées par des entreprises françaises et internationales : Citroën à Rennes, Renault à Lorient, C.N.E.T. à Lannion, G.S.F. à Brest, Joint français à Saint-Brieuc... De 1952 à 1974 170 « décentralisations » industrielles, dont un bon nombre dans le secteur agro-alimentaire, ont fourni 50 000 emplois nouveaux, soit 90 % du total des créations nettes d'emploi dans le même temps. Bilan fort maigre, si l'on rappelle qu'en 1974 la Bretagne a seulement retrouvé le nombre d'emplois industriels qu'elle offrait en... 1896, après le démantèlement des forges et des textiles. Il traduit un redressement de la situation, mais est loin d'apporter une solution, même si les créations d'emplois l'emportent parfois sur les suppressions...

Si bien que c'est l'industrie du bâtiment qui fournit aujourd'hui la plupart des emplois offerts à la main-d'œuvre ouvrière bretonne : 34 % de son total, avec 129 000 emplois, alors que la moyenne française du bâtiment n'est que de 24 %. Encore faut-il remarquer que la plupart des grosses commandes de travaux publics financés par l'État sont généralement emportées par des entreprises bien placées à Paris, extérieures à la Bretagne, et dont les profits ne sont donc pas réinvestis sur le sol breton. Le travail des métaux et de la construction automobile et navale est le second secteur industriel de Bretagne en procurant 75 000 emplois : mais la matière première en est importée. Sur 23 500 établissements industriels de toute taille, bâtiment excepté, qui existaient en 1972, 27 seulement emploient plus de mille salariés et 23 % des actifs industriels. 22 700 de ces établissements emploient moins de cinquante ouvriers. Ce sont les industries agro-alimentaires qui se sont proportionnellement les plus développées. Celles qui sont implantées en Bretagne produisent 30 % de la production française d'aliments du bétail, un tiers de cette production étant le fait de coopératives et 10 % de firmes internationales. L'industrie très concentrée de la laiterie produit 21 % de la valeur totale française des produits laitiers. Enfin un réseau important d'entreprises petites et moyennes transforme une partie de la production porcine du pays.

Une partie seulement, à peine un tiers de cette production porcine, ce qui traduit, ici encore, un déséquilibre. De même une forte proportion des

aliments du bétail consommés en Bretagne est fabriquée à l'étranger. Les beurrieres et les fromageries y restent rares, malgré une production laitière abondante, presque tout entière absorbée par de grandes firmes centralisées. D'autres matières premières, comme les 129 000 tonnes du kaolin breton, sont exportées à l'état brut dans leur totalité, alors que sa transformation sur place créerait des centaines d'emplois dans la céramique et la papeterie. Le caractère d'économie coloniale est loin d'avoir disparu.

Certes depuis 1950 la Bretagne a progressé en nombre d'usines et d'emplois industriels. Quantitativement cependant le nombre d'emplois offerts reste très insuffisant par rapport à la demande, et le taux de chômage est plus élevé que dans l'ensemble français. Les salaires y sont moins élevés : l'écart entre le taux des salaires bretons et la moyenne française était encore récemment de 15 % au profit de la seconde, mais il était de 35 % avec celui de la région parisienne. Qualitativement le départ des jeunes et des cadres s'explique aussi par une autre raison : la plupart des emplois créés depuis 1950 offrent surtout des postes peu qualifiés ; plus la qualification est grande, plus la chance de trouver un emploi en Bretagne même diminue. Les implantations industrielles enfin ont surtout favorisé les plus grandes villes. La Bretagne orientale s'est ainsi développée aux dépens de la Bretagne occidentale et intérieure, n'assurant, sauf quelques exceptions comme celle de Loudéac, qu'une insuffisante expansion des petits centres industriels qu'il est souhaitable de voir progresser, pour leur permettre d'absorber la main-d'œuvre rurale voisine disponible. L'espace rural et les bourgs ont donc continué à décliner.

Le problème de l'aménagement équilibré de l'espace breton se pose donc toujours. La solution au phénomène général de l'exode rural passe par le maintien d'un équilibre entre la baisse des actifs agricoles et l'augmentation des actifs dans de multiples centres industriels et commerciaux qui doivent se maintenir dans les zones rurales. Si aux États-Unis, les actifs agricoles ne forment plus que 4 % de la population active, un Américain sur trois travaille dans l'industrie ou le commerce agro-alimentaire.

Si l'on ne tient pas compte des autres départements du Poitou, des Charentes et du centre que la Bretagne alimente en électricité, le tissu industriel breton se suffit à l'heure actuelle à lui-même en matière de production d'énergie. Il aurait pu bénéficier pleinement des quelques réalisations qui se sont effectuées sur place, comme l'usine marémotrice de la Rance, la création des centrales thermiques des environs de Nantes, alimentées par le fuel de Donges, s'il avait pu profiter de la production d'une électricité compétitive à tarifs réduits, pour remédier à sa faiblesse

présente. Mais le monopole d'Etat exercé par l'E.D.F. permet à cette dernière d'aligner les tarifs bretons à haute tension sur ceux de la région parisienne. Les Bretons paient ainsi une partie des frais de transport de l'électricité produite sur leur sol vers des centres de consommation extérieurs. Péréquation peut-être, et recherche d'une égalité formelle ? Malheureusement cette péréquation ne joue qu'à sens unique. Alors que l'on impose aux Bretons de payer une part du déficit des transports de la région parisienne, la S.N.C.F., autre monopole d'Etat, pénalise les transports des produits bretons en leur faisant subir des surtaxes pour l'utilisation des lignes les moins fréquentées, voire même en supprimant ces dernières, comme elle l'a fait encore récemment malgré les protestations unanimes de leurs usagers : le transport d'une tonne de marchandises bénéficie d'un abattement de 19 % entre Paris et Marseille, mais il subit une augmentation de 18 % entre Rennes et Roscoff...

Oubliant que la Bretagne produit son électricité, le président général de l'E.D.F. projette même de suivre l'exemple de la S.N.C.F., et d'appliquer des tarifs électriques plus élevés aux industriels situés loin des grandes zones de production et de consommation, c'est-à-dire hors de la région parisienne, du Nord et de l'Est. Et que dire du réseau français des autoroutes, qui dessert en priorité les zones les plus développées, alors que l'aménagement du réseau breton est chaque année en retard sur les promesses et les prévisions ? Routes et réseaux ferrés, tous orientés vers Paris pour des raisons stratégiques dépassées, privent la Bretagne de communications transversales entre ses côtes, ignorant ainsi les masses rurales d'où sortent les plus grosses productions du pays. Le sous-équipement s'ajoute ainsi au sous-développement et l'aggrave. Or, a déjà écrit R. Pleven en 1961 : *La bonne gestion d'un service public ne peut pas être de faire payer aux plus déséchétés les progrès des plus favorisés.*

Dans les secteurs de l'industrie et de l'équipement la dépendance de la Bretagne s'est accrue à l'égard de centres de décisions sur lesquels le peuple breton ne peut exercer aucune influence directe. Les entreprises majeures, celles qui commandent le plus grand nombre d'emplois, celles dont dépend le développement des infrastructures, ferroviaires, routières, énergétiques, sont toutes à commandes extérieures : entreprises d'Etat, monopolistes ou non, comme E.D.F., S.N.C.F., arsenaux, tabacs, C.N.E.T., S.N.I.A.S., Renault... ou grosses firmes comme Citroën, les chantiers navals, C.S.F., laiteries, etc. Seules les entreprises petites et moyennes restent en majorité aux mains des Bretons ou d'organismes coopératifs bretons. La concertation et l'arbitrage sont impossibles avec ces organismes extérieurs, sauf, dans une certaine mesure, sur le plan supérieur de l'Etat, c'est-à-dire à Paris et non en Bretagne.

Certains équipements, tels que les grands travaux publics, l'opportunité du développement du port autonome de Nantes-Saint-Nazaire, l'utilisation de la rade de Brest, dépendent de crédits et d'un choix de l'Etat. Or l'industrialisation et l'aménagement de l'estuaire de la Seine, plus près de Paris mais plus éloigné du grand large, ont pris le pas sur ceux de l'estuaire de la Loire. Nantes elle-même, depuis longtemps centre industriel le plus important de la Bretagne, ne tient plus les commandes des sociétés industrielles locales qui ont été rachetées par des groupes extérieurs : c'est vrai de la biscuiterie, de la métallurgie et de la construction navale. La centralisation de l'industrie française, qui suit celle de l'administration, est dans la tradition jacobine de la France : un économiste a pu calculer que deux salariés provinciaux sur cinq sont employés par des entreprises dont le siège social est en Ile-de-France. Inévitablement la centralisation financière a suivi : alors que l'épargne bretonne la place au quatrième rang des régions françaises pour les dépôts bancaires, cette épargne est drainée par les grandes banques, nationalisées ou non, qui la dirigent vers le centre du pouvoir ; 97 % des valeurs échangées annuellement en France le sont à la Bourse de Paris.

Privés, dans les domaines les plus divers, de toute autonomie de décision, les Bretons sont ainsi mis dans l'incapacité de maîtriser eux-mêmes leur développement et d'assurer l'aménagement équilibré de leur territoire. Il est normal que les milieux près du pouvoir, qui sont ceux qui décident, le fassent beaucoup plus en fonction de leurs propres intérêts qu'en fonction de ceux du peuple breton et des besoins de ces derniers. Développement, politique équilibrée d'équipement et de plein emploi, ne paraissent pas possibles sans favoriser le retour en Bretagne de centres de décision qui lui ont échappé. Il n'y a guère non plus que les Bretons eux-mêmes qui soient capables d'assurer le retour de cette prospérité maritime qui a fait jadis la fortune de la Bretagne et qui, de manière évidente, n'intéresse que fort médiocrement l'Etat français. Or le négoce et l'activité maritime sont l'un des atouts majeurs du pays.

mer et négoce maritime : une chance négligée

Depuis les temps immémoriaux, la mer a joué un grand rôle dans la vie de la Bretagne : c'est en la traversant que les Bretons sont venus s'établir sur son sol vers le milieu du premier millénaire. Mille ans plus tard, ils possédaient la maîtrise commerciale et stratégique de celles qu'ils bordent...

Bien que l'effectif des marins-pêcheurs bretons, qui étaient près de 40 000 en 1939, soit de nos jours tombé à 17 000, il forme toujours plus de 40 % de l'effectif total français. En 1978 Lorient, Concarneau, Le Guilvinec sont, dans cet ordre, après Boulogne, les premiers ports français pour le tonnage et la valeur des prises débarquées. Mais la pêche a, elle aussi, changé de caractère. L'épuisement des fonds côtiers ne permet plus guère qu'une pêche industrielle au grand large, et la flotte bretonne n'a pas les moyens de lutter avec les bateaux-usines russes et japonais qui se livrent dans l'Atlantique à un pillage systématique des fonds de pêche. Les prises diminuent : le tonnage de thon débarqué à Concarneau qui était de 19 900 tonnes en 1974 est tombé à 12 800 en 1975. La pêche au chalut a produit en 1975 17 % de moins qu'en 1974 en tonnage et 24 % de moins en valeur.

L'extension progressive de la limite des eaux territoriales, une politique volontariste, et l'utilisation du littoral breton peuvent venir compenser les insuffisances croissantes de la grande pêche : ostréiculture, conchyliculture, élevages marins et aquaculture en général peuvent être, sur les côtes, le pendant de nombreuses piscicultures déjà établies sur les cours d'eaux bretons, qui produisent déjà le tiers de la production française de truites d'élevage. Encore faut-il que le développement excessif des ports de plaisance, les pollutions industrielles et les naufrages des grands pétroliers ne viennent pas en compromettre la vie et le développement, et celui des industries aqua-alimentaires qui peuvent en résulter. Ici encore il s'agit de choix que seuls des pouvoirs publics peuvent effectuer.

La Bretagne cependant ne joue plus à présent qu'un rôle insignifiant dans le trafic maritime de la France. Bien que la longueur de ses côtes atteigne le quart de la longueur totale des côtes françaises, elle n'assure que 6 % environ de celui-ci. Et pourtant la situation géographique de la Bretagne est, de ce point de vue, exceptionnelle : sur les mers qui la bordent passe le plus fort courant de trafic maritime du monde. En vue de ses côtes

défilent chaque année 30 000 navires qui ont transporté, en 1964, 9 % du charbon, 7 % des céréales, 20 % des phosphates, 20 % du minerai de fer, 20 % du pétrole, transportés dans le monde entier par voie maritime... L'estuaire de la basse Loire excepté, et encore ne traite-t-il que 15 millions de tonnes de marchandises, pétrole y compris, il ne reste pratiquement plus rien de ce commerce maritime breton qui avait placé la Bretagne du xv^e siècle dans le peloton de tête des nations maritimes de l'Europe, armant 2 000 navires dont le rayon d'action s'étendait des Pays-Bas et des ports de la hanse à la Méditerranée occidentale. A cette époque a pu écrire l'historien J. Meyer la Bretagne *récoltait tous les fruits de sa situation géographique*, transportant non seulement les produits bretons mais encore les produits aquitains, ibériques, anglais...

Il s'agit là d'une anomalie d'autant plus étonnante que la Norvège, le Danemark et la Grèce, dont la politique maritime est restée une donnée constante, qui sont trois régions géographiques comparables à la Bretagne, contrôlent aujourd'hui à elles trois le quart de la flotte mondiale. La Norvège est la quatrième puissance maritime du monde, loin devant la France qui n'est que la onzième. La marine et le tourisme grecs assurent à eux deux la moitié du produit intérieur brut et emploient le tiers de la population active du pays. Au Danemark le cumul des activités engendrées par le commerce et ses services emploie 50 % de la main-d'œuvre active. C'est l'utilisation de la mer qui leur a permis, à toutes les trois, ce développement.

Elles prouvent qu'il n'est plus nécessaire de disposer de grandes ressources naturelles pour édifier l'industrie et le commerce et multiplier les emplois. Le déclin du charbon et de l'acier a commencé, comme en témoignent les difficultés auxquelles se heurte la C.E.C.A. L'avenir appartient aux pays bien placés pour échanger, plus qu'aux pays qui tiraient autrefois leur puissance du sol. L'éloignement des grands centres de production et de consommation est un obstacle facilement contourné par des réseaux de transport modernes. La mer permet d'atteindre ces centres à bien meilleur prix que par terre. Depuis Brest dix villes portuaires de plus de 500 000 habitants peuvent être atteintes plus rapidement et à meilleur compte par voie maritime que par voie terrestre. Ce n'est pas sa situation « périphérique » qui, comme on l'a si souvent affirmé, gêne le développement commercial et industriel de la Bretagne, mais le sous-équipement de ses liaisons extérieures et intérieures et la faible utilisation des transports maritimes. Qui nierait par exemple que l'établissement de zones franches portuaires autour de ses grands ports attirerait immédiatement un trafic international important ? Mais il s'agit là de décisions et d'une politique que seul un Etat

peut prendre et choisir : Norvège, Danemark et Grèce jouissent d'une autonomie de décision que la Bretagne ne possède pas...

Or l'arrière-pays normal des ports bretons couvre onze départements français, Bretagne y compris. Dans ces onze départements vivent 12 % de la population, et 23 % des actifs agricoles français. Ils totalisent la moitié de la production française de poisson, et comptent pour 11 % dans la production et la consommation française totale. Or les ports bretons sont loin d'acheminer 11 % du trafic maritime français. Yves Lainé, ancien directeur du port autonome de Nantes-Saint-Nazaire, a pu calculer, en excluant de ces calculs les importations de pétrole, que le détournement des transports extérieurs, importations et exportations, de ces onze départements vers d'autres que les ports bretons, portent sur 2 millions de tonnes d'une valeur estimée à 7 milliards de francs. C'est dire que 25 % du tonnage et 55 % en valeur du commerce extérieur de l'arrière-pays breton leur échappent alors que les transports, en provenance ou vers d'autres ports, par voie terrestre, grèvent les budgets des entreprises qui les pratiquent d'une dépense annuelle de 160 millions de francs et pèsent d'autant sur leurs prix de revient.

A la différence d'autres pays bordés par la mer, la France n'a jamais eu la politique de développer ses transports maritimes. Son commerce n'est maritime que dans la proportion de 77 % à l'importation et de 24 % à l'exportation : les deux tiers en valeur de ce commerce passent par voie terrestre. De ce fait même une partie importante des transports des produits de l'arrière-pays breton est acheminée par la route et le rail, beaucoup plus coûteux et qui le seront de plus en plus. La mer permettrait aux producteurs bretons d'atteindre les centres de consommation à meilleur compte et par conséquent les revaloriserait, tout en rendant plus facile leur écoulement en cas de crises saisonnières de surproduction. Cette évolution amènerait un nombre plus grand d'usines de transformation des produits agricoles locaux à s'implanter sur place. Aux nouvelles créations d'emplois que ces implantations provoqueraient, le développement maritime permettrait d'ajouter la création de nombreux autres dans les professions du transport, du conditionnement, du transit, de la consignation, de l'armement...

Seule une politique volontariste de ce genre peut permettre le développement de la façade atlantique de la France, avec lequel la politique française du commerce extérieur, des transports et des communications est aujourd'hui en contradiction formelle. Or, ainsi que l'a constaté la conférence des régions périphériques maritimes qui s'est tenue à Galway sous l'égide du Conseil de l'Europe en octobre 1975, la France, malgré les

demandes de ces régions et les avis des instances européennes, n'envisage pas, dans un avenir prévisible, de développer le négoce maritime dans sa stratégie globale d'aménagement du territoire. C'est pourtant cette politique de développement des transports et des échanges maritimes qui a entraîné, en Grèce, en Norvège et au Danemark, comme elle l'avait fait dans la Bretagne des xv^e et xvi^e siècles, un développement considérable des secteurs secondaire et tertiaire, créateurs d'emplois.

On compte aujourd'hui environ 500 000 emplois tertiaires en Bretagne, alors qu'ils n'étaient que 300 000 en 1940. Mais ils n'y représentent encore que 37 % du total des emplois, alors qu'ils en représentent 44 % dans la France entière, mais, du fait de la politique centraliste de l'Etat, 57,6 % dans la région parisienne. Encore faut-il préciser que sur 100 emplois tertiaires, 11 seulement sont en Bretagne des emplois de cadres supérieurs alors qu'ils sont 17 en région parisienne. Si l'on constate qu'aux Etats-Unis le secteur tertiaire fournit 61 % du total des emplois, on ne peut nier que ce secteur peut encore se développer sensiblement. L'extension du négoce et des transports maritimes bretons ne manquerait pas d'y apporter une large contribution.

Sur ce point cependant les seules perspectives d'espoir ont été le fait des Bretons eux-mêmes. Ce sont des initiatives purement locales, et qui sont restées sans encouragement de la part de l'Etat, celles de la chambre de commerce et d'industrie de Morlaix et des groupements de producteurs de légumes du nord-Finistère, qui ont permis tout récemment l'ouverture de liaisons maritimes régulières entre les ports bretons de Roscoff et de Saint-Malo d'une part, et ceux de Plymouth, Portsmouth et Cork d'autre part, grâce à la création des Brittany Ferries. Cela donne irrésistiblement à penser que, dotés à nouveau de l'autonomie de décision et des pouvoirs qu'elle implique, la Bretagne et les Bretons ne manqueraient pas, pour leur plus grand profit, de renverser une politique que le bulletin économique du journal *le Monde* décrivait ainsi qu'il suit le 4 février 1969 : *La France a réussi cet exploit de transformer en un Sahara stérile l'Océan animé dans lequel la presque île bretonne est le cap d'Europe le plus profondément engagé. Ce que l'Atlantique pourrait charrier jusqu'à ses portes à si bon compte, la Bretagne doit l'acheter très loin dans les terres, jusqu'aux abords du Rhin, son charbon dans le Nord, son acier en Lorraine, son blé d'élevage dans la Beauce, au prix fort ; son onéreuse production, elle ne peut l'exporter. La tête de pont ne doit plus être un cul-de-sac...*

environnement un cadre de vie menacé

Un développement n'est équilibré que s'il anime de manière à peu près équivalente les différentes zones géographiques qui composent un territoire donné, et que s'il assure à la population qui y vit les emplois divers qui lui sont nécessaires pour subsister. Mais il est également inséparable de nos jours des problèmes de l'environnement et du cadre de vie offerts aux habitants de ce territoire. Problèmes de portée générale certes, mais qui revêtent, eux aussi, en Bretagne, des aspects particuliers. Il ne faut pas perdre de vue que nombre de développements industriels, de même que les élevages intensifs et la croissance en général, sont naturellement polluants. La nature de ces pollutions diffère à l'infini selon les productions et selon les régions. Il n'est donc pas possible de poser à leur égard des réglementations et des contrôles seulement conçus et imposés d'en haut, sans étude préalable des conditions locales et sans la participation directe des intéressés, grâce à une décentralisation généralisée des pouvoirs de concertation et de décision. C'est pourtant l'erreur que continue de commettre la haute administration française, habituée à considérer les citoyens comme des entités mineures, et à raisonner dans l'abstrait.

La politique du remembrement des parcelles agricoles partait à l'origine d'un bon sentiment, qui était de regrouper des exploitations par trop dispersées et d'augmenter la surface des parcelles trop petites. Elle n'était pas de supprimer, sans discrimination et par voie d'autorité, les talus bretons, et de modifier ainsi de façon désastreuse, non seulement l'aspect du paysage bocager particulier au pays, mais encore de bouleverser son équilibre écologique et climatique. Cette erreur a cependant été commise par une administration incapable de se rendre compte qu'on ne peut confondre la Bretagne avec la Beauce ou la Brie, et qui, de surcroît, « intéresse » financièrement ses fonctionnaires au nombre de kilomètres de talus arasés.

Partout où ces derniers ont sévi, et notamment dans de larges secteurs de la Bretagne intérieure, le bocage breton a disparu. Il a été remplacé par une sorte de plaine bauceronne ondulée, non seulement sans grâce et sans beauté, mais encore sans protection contre les vents violents et les pluies fréquentes qui l'érodent et entraînent la terre végétale vers les vallées et



les cours d'eau qui sillonnent le pays. Ces derniers, grossis lors de pluies abondantes dont l'eau n'est plus arrêtée, absorbée et filtrée par des talus séculaires, ont provoqué ces dernières années des inondations catastrophiques à Morlaix, à Quimper, à Saint-Brieuc, à Châteaulin. J.-C. Lefeuvre, professeur à l'université de Rennes, écrit que de 1962 à 1978 l'équivalent de 50 000 hectares de massifs boisés sur 270 000 ont été supprimés en Bretagne, provoquant aussi la disparition d'oiseaux et d'espèces animales nécessaires à l'équilibre écologique. Dans le seul Finistère 30 000 kilomètres de talus boisés ont été rasés. On y a enregistré aussi 8 000 réclamations et 150 recours aux tribunaux administratifs contre les remembrements. Des incidents violents ont opposé les autorités aux protestataires dans le Finistère et les Côtes-du-Nord. Mais ce sont ces incidents qui ont seuls été capables d'amener l'administration à plus de modération, à plus de réflexion, et à ralentir la destruction.

Ces erreurs et ces excès, dont beaucoup sont irréparables, s'imposaient d'autant moins que le remembrement s'effectue, lentement, mais naturellement, par la disparition rapide des exploitations les plus petites au profit d'unités plus grandes. L'agriculture industrielle d'autre part est génératrice de bâtiments laids, que le bocage breton pouvait insérer sans dommage, en les dissimulant, dans son paysage traditionnel. La pollution qu'ils entraînent, qui ne peut se résoudre que par la transformation et le traitement chimique de ses déchets, y aurait entraîné moins d'inconvénients pour leur entourage.

Une politique inconsidérée de remembrement n'est pas la seule menace à l'environnement breton. Le littoral est aujourd'hui menacé par la prolifération des résidences secondaires de vacances, et l'édification de complexes touristiques à caractère spéculatif, qui risquent de le « privatiser » de plus en plus : déjà l'installation de jeunes agriculteurs devient impossible dans les communes côtières, en raison du prix élevé des terres, face à la demande de terrains à bâtir qui en décuple le prix. Les activités d'appoint du tourisme ont déjà amené le vieillissement démographique des cantons les plus touristiques. La Bretagne accueille chaque année le dixième des touristes français, soit 2 millions de personnes, dont 90 % y séjournent de juin à septembre, et 80 % sur le littoral, multipliant parfois par dix la population des communes côtières. Un tiers seulement de ces touristes viennent en Bretagne en raison de liens familiaux.

L'hôtellerie ne tient qu'une part fort modeste dans une activité aussi réduite dans le temps, et qui ne procure d'emplois qu'à une main-d'œuvre saisonnière limitée. Le nombre des résidences secondaires, qui était de 30 000 en 1954, s'élevait à 140 000 en 1974. Bien qu'un tiers de celles du sud-Finistère soient la propriété des Bretons des villes voisines, c'est sur le littoral que les résidents secondaires d'origine bretonne sont les moins nombreux : Paris et la région parisienne possèdent la moitié de celles des Côtes-du-Nord.

L'appropriation privée du littoral par des personnes qui n'y séjournent que quelques semaines par an n'est pas la seule menace qui pèse sur l'espace breton. Au cours des dernières années, les terrains et les bases militaires s'y sont anormalement développés. La presqu'île de Crozon est presque entièrement accaparée par la base sous-marine atomique de l'île Longue et les terrains de manœuvres et casernes de la marine de guerre. La construction des bases aériennes militaires de Lorient et de Landivisiau, la décentralisation de Saint-Cyr-Coetquidan, la prolifération de terrains militaires et de casernes en Bretagne centrale ne manquent pas d'inquiéter. Elles suscitent aujourd'hui les protestations, violentes parfois, de la popula-

tion et du monde paysan qui voient se multiplier les zones interdites de l'habitation et à la circulation, semblables à celles que l'armée d'occupation avait instituées en Bretagne lors de la dernière guerre. A l'heure actuelle 25 % des fonctionnaires centraux civils qui travaillent en Bretagne dépendent du ministère des Forces armées, alors que la moyenne française est de 10 %. Tout cela se fait sans consultation préalable des Bretons et de leurs représentants locaux, qui sont le plus souvent placés devant le fait accompli et les décisions autoritaires d'un Etat, sourd à toutes les protestations.

Il en est de même du problème brûlant de l'installation de centrales nucléaires sur le sol breton. Il est devenu de notoriété publique que leur construction a pour but principal de rendre la Bretagne exportatrice d'énergie, l'électricité qui y est produite suffisant à couvrir ses besoins présents. Celle qui sera produite par les centrales projetées sera acheminée dans sa presque totalité vers le centre et le grand ouest de la France. La chose se fera sans profit et sans création d'emplois pour les Bretons, l'E.D.F. étatisée n'assurant pas de tarifs préférentiels aux utilisateurs locaux, voisins pourtant des sources de production d'énergie. Ici encore les décisions sont prises d'en haut, de manière autoritaire, sans que les Bretons puissent les prendre eux-mêmes alors qu'elles intéressent au premier chef leur avenir et dans le cas qui nous occupe, celui de leurs descendants.

Or le charbon américain et polonais est débarqué à Brest à meilleur prix que le charbon français qui y parvient par voie de terre, et il en serait de même du pétrole qui passe quotidiennement au large de ses côtes sans s'y arrêter. Par conséquent le développement sur le sol breton de sources plus naturelles d'énergie, des centrales thermiques à l'énergie solaire et à la multiplication d'installations hydrauliques et éoliennes décentralisées, suffirait sans aucun doute à faire face à l'augmentation de consommation que pourrait entraîner la croissance industrielle et commerciale bretonne.

Comme en matière politique et administrative on assiste ici à une politique centraliste de l'énergie, et à une sorte de « centralisation par l'atome ». Les soucis de bonne gestion, d'équilibre et de sécurité cependant, devraient commander de multiplier les centres autonomes de production d'énergie, de façon à ce que la destruction ou la mise hors d'état de l'un n'affecte pas les autres, de même que les chambres étanches qui composent les navires de guerre modernes évitent que la mise hors d'état de l'une soit mortelle pour l'ensemble, le protégeant d'une totale destruction.

L'autonomie, dans tous les domaines, est le contraire du monopole, de même que la décentralisation des pouvoirs de décisions. Toute politique interventionniste, pour être efficace, doit être d'abord et en premier lieu

adaptée aux nécessités et aux conditions locales. Seuls des pouvoirs locaux, au contact direct des cas concrets, peuvent en être bons juges. Dans un domaine voisin, les catastrophes écologiques provoquées en Bretagne par les naufrages du *Torey-Canon* et de l'*Amoco-Cadiz*, ont démontré la nécessité d'une décentralisation accrue des centres de décisions pour tout ce qui concerne les mesures de protection et de défense qu'il est nécessaire de prendre rapidement, tant pour les éviter que pour en réduire les conséquences. A l'heure actuelle il semble que la Bretagne ne connaisse bien souvent que le revers de la médaille du progrès : elle est la première à souffrir des rançons d'un développement dont les sources et les moyens passent trop souvent à sa porte sans s'y arrêter, et sans qu'elle en tire autre chose que des inconvénients.

une identité culturelle combattue

Développements économiques, agricoles, industriels, commerciaux sont une chose. Développement des valeurs culturelles en est une autre. Seul ce dernier peut revaloriser et équilibrer les premiers en des termes qui ne soient pas seulement matériels. Il ne faut pas se dissimuler que l'évolution de nos sociétés industrielles développées, par l'urbanisation, la massification et l'uniformisation qu'elles ont apportées dans les pensées et dans les modes de vie, et au sein desquelles des techno-bureaucraties puissantes prolifèrent, restreignant les libertés de choix pour tous les hommes, ont eu, partout, pour conséquence, un sous-développement culturel. Les plus grandes langues et les cultures des peuples les plus nombreux et les plus puissants n'y échappent pas ; de plus en plus l'individu et le citoyen se « conforment » ; ils n'innovent plus guère, et s'enfoncent peu à peu dans la grisaille anonyme de l'uniformité. Or la culture, qui s'hérite plus qu'elle ne s'apprend, n'a rien à voir avec le développement des techniques. Chaque peuple est dépositaire de la sienne et personne d'autre ne peut le remplacer dans sa défense. On comprend donc que les Bretons, comme les autres peuples, tiennent de plus en plus à la leur à un moment où elle n'a jamais été aussi menacée. Or la culture bretonne, même quand elle s'exprime en français, ne se confond pas avec la culture française.

L'enseignement de la langue, de l'histoire, de la littérature et des valeurs bretonnes est, en Bretagne, une revendication déjà séculaire. La défense de l'identité bretonne sous tous ses aspects a provoqué au cours du dernier quart de siècle un enthousiasme et un regain de faveur populaire dont l'écho a aujourd'hui dépassé les limites de la Bretagne. Des chanteurs et des créateurs de « folk-music » comme Glénmor, Stivell et Servat, ont atteint à la renommée internationale. En Bretagne même le réveil national doit beaucoup à ces bardes d'un nouveau genre. Mais on sait que loin d'encourager ce réveil, la haute administration et les gouvernements français ont fait, et font encore malgré certaines déclarations récentes, tout ce qu'ils peuvent pour le contrarier.

Malgré nombre de demandes, vœux, pétitions, propositions de loi, la langue et l'histoire de Bretagne n'ont pas encore de place normale dans les programmes d'enseignement et les examens. La loi de 1951, qui en prévoyait un enseignement facultatif limité, en dehors des heures normales de classe, a été rendue inefficace par les mesures restrictives d'application édictées par le ministère de l'Education nationale. Si bien que l'enseignement du breton est encore aujourd'hui laissé à la bonne volonté des instituteurs et des parents, aux responsables des écoles et des collèges secondaires, et à des enseignants volontaires qui ne sont pas toujours rémunérés. Des épreuves de langue et d'histoire de Bretagne ne sont pas prévues dans les examens primaires, alors qu'elles l'étaient pourtant sous le gouvernement de Vichy. A l'examen de fin d'études secondaires une épreuve de langue bretonne est facultative, mais ne donne que des points supplémentaires qui ne peuvent compter pour l'admission.

Aux dernières statistiques 800 candidats ont néanmoins demandé à subir cette épreuve dans le ressort de l'université de Rennes. En 1975 2 000 élèves sur 147 000 suivaient des cours facultatifs de breton dans le secondaire. Dans les trois degrés de l'enseignement 3 662 élèves au total, soit seulement 0,60 % des effectifs, recevaient un enseignement du breton. Et cependant le nombre des étudiants dans la section de celtique de l'université de Rennes, qui n'était que 200 en 1969 est monté à plus de 500 en 1975. Les cours de breton par correspondance groupent 1 700 élèves réguliers et une trentaine de professeurs tous volontaires. Mais faute du secours de l'école les dix-sept publications périodiques en breton qui existent ne peuvent avoir que des tirages et un nombre de lecteurs réduits.

Ce bilan est à l'honneur des nombreux militants, enseignants ou non, qui se dévouent et consacrent leur temps libre à s'efforcer de sauver les valeurs bretonnes. Mais il traduit une terrible négligence, indifférence voire même hostilité fondamentale, de l'Etat français à leur égard et qui, à

l'heure actuelle, ne se retrouvent dans aucun autre des Etats de l'Europe où se posent des problèmes similaires. Le gallois, frère du breton, parlé comme lui par sept à huit cent mille personnes, l'histoire et la littérature galloises, ont depuis longtemps pénétré dans les programmes normaux de l'enseignement et dans les examens. Un Gallois peut aujourd'hui, s'il le désire, faire toutes ses études en gallois depuis la maternelle jusqu'à l'agrégation. 14 % des enfants jusqu'à sept ans bénéficient d'un enseignement entièrement unilingue en gallois et 65 % des élèves qui composent le total de l'effectif scolaire des premier et second degrés du pays de Galles étudient le gallois comme première ou seconde langue. Tous étudient l'histoire du pays.

La même négligence coupable se retrouve dans le domaine des mass media. En 1977 un total hebdomadaire d'émission de deux heures quarante deux minutes à la radio régionale, et de trois minutes à la télévision, se faisaient en breton, augmentées d'une émission télévisée de quinze minutes tous les quinze jours. Au pays de Galles à la même date, sur les trente heures hebdomadaires émises par la radio régionale, dix-sept sont en gallois, de même qu'un total de treize heures à la télévision. Aujourd'hui, tandis que l'on étudie au pays de Galles la création d'une quatrième chaîne de télévision entièrement en gallois, les mesures prévues à la suite de la charte culturelle bretonne récemment adoptée, n'ont augmenté les émissions hebdomadaires en breton que de quatre-vingt-dix minutes à la radio et de vingt-huit minutes à la télévision. Le total annuel de ces dernières est donc passé de onze heures seize minutes en 1977, à vingt-trois heures vingt-huit minutes en 1979. Ignorance ou inconscience qui pousse la haute administration française à faire ressortir le progrès que cela traduit, alors que le total annuel des émissions télévisées en gallois atteint les sept cents heures !... Partout ailleurs en Europe les langues minoritaires dans l'Etat : basque et catalan (du côté espagnol seulement), gaélique, frison, romanche et même le souabe, le féringien et le lapon, sont toutes mieux traitées...

Dans le même temps aucune part n'est faite à la langue bretonne dans l'administration et la vie publique où elle continue d'être résolument ignorée, sinon combattue ; les délibérations des conseils municipaux, qui se font souvent en breton, doivent être rédigées en français, de même que tous les avis et actes officiels. Les tentatives d'érection des panneaux de signalisation routière bilingues se heurtent à l'hostilité répétée de l'administration qui, le plus souvent, les fait enlever, même si des organismes locaux les ont fait placer à leurs frais.

L'attitude de l'Etat français tient pour une large part à son horreur de la diversité et aux conceptions monolithiques et uniformisatrices surannées

qui président à son organisation. On ne peut pourtant pas, dans un Etat aussi divers que ne l'est la France, continuer d'avoir un système d'enseignement et d'administration uniformes pour toutes les parties de son territoire. La défense des valeurs et de l'identité bretonne ne regarde que les Bretons, nullement les autres citoyens de l'Etat. C'est donc aux Bretons seuls et à leurs représentants, et non à une administration et à un pouvoir lointains qui devraient avoir d'autres chats à fouetter, qu'il appartient de décider des mesures nécessaires à leur sauvegarde. Le ministère unique de l'Education nationale et le système uniforme d'administration et d'enseignement auxquels les appareils de l'Etat centraliste sont férocelement attachés, pourraient avantageusement être remplacés par des pouvoirs et des administrations locales autonomes et par des systèmes décentralisés, divers selon les régions, tels que ceux qui ont fait leurs preuves dans d'autres Etats de l'Europe, l'autorité supérieure se bornant à les coordonner.

Il ne paraît pas y avoir d'autres solutions que celles-là, au moment où la défense des valeurs culturelles et de l'identité des peuples est devenu, dans l'ensemble de l'Europe et du monde, l'un des ressorts les plus puissants de la contestation populaire. Depuis que dans les pays développés les révoltes de la misère ont disparu, on ne se fait plus tuer pour un niveau de vie ou pour le prix du pain : mais on se fait tuer encore pour défendre sa propre vie et celle de ses enfants, ce qui est au fond de la contestation culturelle. Plus que toutes les autres raisons c'est sans doute celle-là qui alimente fondamentalement l'exercice de la violence en Bretagne et qui détermine le « combat de libération » du F.L.B.

Elle alimente aussi les mouvements de non-violence active et de résistance passive qui se dessinent et que pratiquent des militants de plus en plus nombreux, convaincus qu'il importe de réaliser eux-mêmes, au besoin contre lui, ce que l'Etat français se refuse à réaliser. La création récente d'un réseau d'écoles maternelles unilingues en langue bretonne sous l'égide de l'association *Diwan* (Germe) et sur le modèle des *Ihastolas* basques, initiative que l'Etat regarde avec suspicion et se refuse à aider financièrement, est une manifestation de cet état d'esprit. Le refus qui s'étend de payer les taxes de radiodiffusion et de télévision pour alimenter des mass media qui ne font pas aux valeurs bretonnes leur place légitime en est une autre.

de la « région » libérée à l'Europe aux cent drapeaux

Problèmes démographiques et de l'emploi, développement de l'industrie et de l'équipement, promotion du commerce maritime, protection de l'environnement et de l'identité culturelle, forment un ensemble et s'imbriquent. Ils ne peuvent être dissociés les uns des autres. Le peuple breton n'est certes pas le seul à les affronter : mais ils revêtent chez lui les aspects qui lui sont propres et qui ne concernent que lui. Ils appellent, en dehors de mesures d'ensemble communes à toute l'Europe de l'Ouest, des solutions particulières, conçues dans le cadre du territoire qui est le sien.

On a dit que le malaise breton, source de la contestation bretonne, venait d'un certain nombre de handicaps naturels que la Bretagne devait surmonter : celui de sa situation géographique excentrée dans l'ensemble français, celui de son sous-équipement industriel et énergétique conséquences du premier, celui de son éloignement de l'axe continental Rhône-Rhin. Tout cela change cependant si l'on s'évade, comme on doit de nos jours le faire, du cadre français, replaçant et pensant la Bretagne dans le cadre de l'Europe et du monde, où sa situation géographique exceptionnelle, au bord des mers les plus fréquentées du globe sur lesquelles elle occupe une position centrale, lui réserve une place et des atouts de premier choix.

Les causes du déséquilibre, du sous-développement relatif et du sous-emploi bretons, ne sont ni géographiques, ni techniques, ni économiques : elles sont politiques. C'est l'histoire et non la géographie qui permet de les expliquer. Les époques les plus brillantes de l'histoire bretonne ont été celles où elle jouissait de l'autonomie de décision et celles où elle a pu se tourner vers la mer. L'addition de ces deux facteurs la plaçait dans le peloton de tête des nations les plus peuplées et les plus développées de l'Occident européen. *Une Bretagne aujourd'hui fermée*, a écrit le professeur Le Lannou (*le Monde* 20.09.1968) fut autrefois singulièrement ouverte sur le monde, et il suffirait peut-être d'une volonté avertie pour lui faire retrouver cette vocation. Quelle volonté avertie peut le faire pour la Bretagne, quelle volonté le fera, sinon celle des Bretons eux-mêmes ? Encore faut-il qu'ils recouvrent les moyens d'agir. Les hommes d'Etat du tiers monde sont convaincus de cette vérité, après l'expérience de la colonisation étrangère : *On ne peut pas*, dit Julius Nyerere, *développer un peuple. Seuls les peuples peuvent se développer eux-mêmes.*

Certains, et parmi eux nombre de Bretons, pensent qu'une France socialiste, mieux qu'une France capitaliste à économie de marché, saurait satisfaire les besoins bretons, assurer le décollage économique équilibré du pays, protéger son identité culturelle, lui assurer une plus grande autonomie de gestion. Rien ne permet cependant de l'affirmer. Comme l'a dit un élu breton « de gauche » : *même avec un gouvernement de gauche le problème breton restera posé*. Et c'est un autre socialiste, lui aussi élu breton, Michel Phipponeau, qui a écrit : *Un système socialiste centralisé et bureaucratique peut négliger délibérément les aspirations des hommes et les possibilités de chaque région, pour chercher la meilleure rentabilité d'ensemble dans un appareil économique dont la lourdeur limite le dynamisme. Le but serait certes très différent de celui que poursuivent les entreprises capitalistes dans un système libéral, mais, sur le plan géographique, les résultats pourraient être identiques. Dans les pays de l'Est le phénomène colonial n'est pas inconnu, l'économie des pays frères étant orientée pour satisfaire en priorité les besoins de la puissance dominante. Dans une France ou une Europe occidentale socialisée, il est probable qu'on reconnaîtrait à la Bretagne une vocation analogue à celle que lui assigne le système libéral et capitaliste*. Il rejoint ainsi la pensée d'un militant corse, de sympathie socialiste lui aussi, qui déclare : *Si nous ne pouvons réaliser l'autonomie, avant, ou au plus tard en même temps, que l'avènement du socialisme, nous allons tout droit au Goulag*.

On ne peut leur donner tort si l'on se souvient que les politiques centralistes des appareils de l'Etat français transcendent les divisions de parti. Elles sont trop fortes pour pouvoir être déracinées en un jour. L'on ne voit pas les bénéfices que pourrait retirer la Bretagne de la simple substitution d'un système de capitalisme d'Etat centralisé, baptisé socialiste, que ces appareils appliqueraient sans aucun doute, à celui d'un capitalisme libéral qui s'est calqué sur le centralisme politique de l'Etat français. Il faut avoir le courage et la clairvoyance de reconnaître que l'intégration sociale de la Bretagne dans la France par la Révolution et l'Empire n'a pas eu pour la Bretagne et les Bretons des conséquences heureuses et que, comme l'a dit le leader gallois Gwynfor Evans à la Chambre des communes dans son discours inaugural en 1966 : *Paris ne gouverne pas la Bretagne dans l'intérêt du peuple breton*.

Si l'on fait le tour des problèmes bretons on s'aperçoit que « tout ce qui ne va pas », va de pair avec une dépendance accrue à l'égard de centres de décisions extérieurs : centres politiques, administratifs, économiques, commerciaux, financiers, culturels. Depuis deux siècles la Bretagne est complètement intégrée dans l'espace politique administratif et culturel de la France. Depuis le début de ce siècle elle est intégrée dans son espace industriel, commercial et financier. Depuis 1960 elle est intégrée dans son espace agricole en raison de l'industrialisation de son agriculture. Cette

évolution constante est favorisée par l'intervention croissante de l'Etat et des forces économiques organisées dans son cadre, par le biais d'entreprises hexagonales nationalisées, monopolistes ou non, de crédits d'équipement, de mesures financières, d'investissements, sur l'attribution, le choix et la localisation desquels Paris prend souverainement toutes les décisions, ne consultant que pour la forme des organismes locaux dépourvus de pouvoirs et de moyens, et qui ne peuvent, en aucun cas, avoir le dernier mot.

A l'heure actuelle la Bretagne n'est plus, dans l'ensemble français et dans les perspectives de sa politiques de développement ou d'aménagement de son territoire, qu'un bassin comode de main-d'œuvre, qualifiée ou non qualifiée, un centre fort utile de production de nourriture, et une réserve d'espace. Biens précieux pour cette super France parisienne, celle de Paris, de l'Est et du Nord, qu'il s'agit d'hyperdévelopper, réservant à leurs habitants, pour leurs besoins et leurs vacances, les côtes et les terres moins peuplées de la Bretagne, du Sud-Ouest et du Centre !

La cause majeure du problème breton, celle du sous-équipement, du sous-emploi et de l'émigration, fruits d'une évolution déjà séculaire, c'est en réalité, comme d'ailleurs celle du problème d'autres régions dites excentrées de l'Europe, *l'appauvrissement automatique d'une économie périphérique qui se trouve au service d'un centre de décisions situé en dehors de ses limites naturelles et qui est, volontairement ou non, automatiquement drainée dans la direction de ce centre*. La Bretagne ne souffre que d'une pauvreté de structures au sein de ressources abondantes, résultant du rôle complémentaire, imposé par d'autres, qui lui est assigné. Plus le centre du pouvoir réussit à s'imposer, réduisant à l'impuissance les centres de pouvoirs locaux, plus il s'accroît en puissance et en richesses, plus il draine toutes les valeurs techniques, manuelles et intellectuelles, les capitaux et les emplois, et finalement la population elle-même. On ne dit pas assez que le quart de la population de la France, sans compter tous ses centres de pouvoirs et de gouvernement, est concentré dans un cercle de 50 kilomètres de rayon autour de Notre-Dame de Paris...

Il s'agit là d'un phénomène général, qui se retrouve partout dans le monde, et qui a déjà été analysé par les économistes les plus modernes. Il est si général que certains d'entre eux, comme Léopold Kohr, E. F. Schumacher, Gunnar Myrdal, ont pu parler d'une *Presbich law of peripheral neglect*, du nom de celui qui l'a formulée, Raul Presbich l'un des économistes les plus éminents de l'Amérique latine. Cette loi, qui tient autant de la physique que de l'économie, indique qu'alors que dans les grands Etats les régions les plus proches de la capitale, c'est-à-dire du centre de décisions, se développent automatiquement, les régions les plus éloignées de ce centre s'étiolent automatiquement. Paris s'est hyperdéveloppé, non pas parce que le bassin

parisien possédait des richesses naturelles, ou une classe capitaliste exceptionnelle, mais parce qu'il était le seul centre de décisions politique et la capitale d'un Etat colonial étroitement centralisé.

Au déséquilibre qui en résulte, et qui est aujourd'hui profondément ressenti en Bretagne, il n'existe qu'un seul remède : c'est d'instaurer, ou, dans le cas de la Bretagne, de restaurer, des centres de décisions secondaires et des pouvoirs locaux, les plus indépendants possibles à l'égard du pouvoir et du gouvernement de l'Etat central, ceci dans le respect de l'Occident européen. Le sous-développement périphérique sera automatiquement stoppé si une autonomie de décision et de gestion la plus large possible est laissée aux régions les plus excentrées. Le remède a déjà été appliqué dans le monde pour le plus grand bien des intéressés. Le problème breton, comme d'autres, peut se résoudre au sein d'une Europe des régions et des peuples dont l'aménagement et le développement respecteraient ces principes fondamentaux de liberté et de répartition nouvelle des pouvoirs, au sein d'une stratégie politique et économique globale : il ne se résoudra jamais pacifiquement dans le seul cadre de l'Etat français, que ce cadre soit socialiste ou non.

On peut certes discuter sur l'étendue des pouvoirs dont doivent bénéficier les régions, les nations et les peuples de cette Europe aux cent drappeaux, qui rendrait à notre continent sa carte naturelle, maltraitée et défigurée au cours des deux ou trois derniers siècles par les grands Etats historiques. Ils paraissent osciller entre un optimum, qui, représentation européenne mise à part, est celui dont bénéficient les *Länder* de l'Allemagne fédérale, et un minimum qui est celui appliqué aux régions autonomes italiennes. Ce minimum, qui reste sans doute en lui-même encore très insuffisant, a été décrit dans un projet de statut récent, étudié par le C.E.L.I.B., et publié par le comité d'action régionale et par les *Cahiers de l'avenir*. Il propose de confier à la « région de Bretagne » le droit exclusif de décider, de légiférer et d'administrer dans les matières suivantes : organisation et recrutement des services publics régionaux ; administration intérieure de la région et fixation des circonscriptions communales, départementales, d'arrondissement et de pays ; fiscalité régionale et recouvrement des impôts régionaux ; emprunts et répartition des subventions et crédits d'Etat et des organismes européens ; politique de l'emploi dans la région ; politique du crédit dans la région ; politique foncière dans la région ; politique de l'énergie dans la région ; plans de développement économiques régionaux ; création, organisation, financement et contrôle d'établissements publics, de sociétés d'économie mixte, d'établissements de crédit, de concessions et de régies présentant un intérêt régional ; communications et transports régionaux : routes, chemins de fer, ports, rivières, canaux, voi-

rie, urbanisme, travaux publics et réseaux de communication de toute nature d'intérêt régional ; organisation et programmes de l'enseignement : écoles maternelles, écoles techniques, enseignements des premier et second degrés, universités ; organisation et contrôle des radiodiffusions et télévisions régionales ; maisons de la culture et toutes autres mesures de promotion culturelle, musées, bibliothèques ; police locale, urbaine et régionale, tribunaux de simple police, de première instance et cour d'appel régionale ; Sécurité sociale, hygiène, santé publique, hôpitaux, curisme, sports ; défense de l'environnement, protection des sites, des rivages, des monuments, remembrement agricole, assainissement ; centrales hydro-électriques, thermiques, nucléaires ; agriculture, mariculture, chasse, pêche, mines et carrières ; artisanat, tourisme, hôtellerie ; administration du domaine public régional, plan d'occupation des sols et expropriations d'utilité publique.

Il ne s'agit là, malgré cette liste extensive, que des compétences minimales dont doit être dotée une « région » pour pouvoir influencer sur son sort : les régions italiennes, leurs assemblées et leurs gouvernements, qui sont dotés de ces compétences, les trouvent souvent encore insuffisantes pour répondre à tous leurs besoins. Révolution ? Pour la France peut-être et pour les appareils politiques, économiques et sociaux qui encadrent et dirigent les Français. Certainement pas pour l'Europe au sein de laquelle nombre d'autres Etats ont déjà accompli cette mutation, faisant sur ce point de la France la lanterne rouge de l'Occident européen. La véritable unité de base, humaine, politique et géographique dans l'Europe d'aujourd'hui ne peut être que la région qui, dans certains cas, comme celui de la Bretagne, recouvre non seulement des nations, mais encore d'anciens Etats souverains. Ce n'est qu'à cet échelon que les décisions techniques et politiques, qui engagent et déterminent concrètement l'avenir de leurs populations, peuvent être prises, à cet échelon seulement que ces dernières peuvent espérer peser en connaissance de cause sur ces décisions.

Encore faudrait-il ajouter que, pour être efficaces et solides, ces autonomies de base devraient être garanties à l'échelon européen par tout un système de recours, d'institutions et d'engagements juridiques, qui les protégerait efficacement en obligeant les Etats à part entière à les respecter. La convention européenne pour la protection des droits de l'homme serait ainsi complétée par une convention pour la protection des droits des régions, des minorités nationales et des groupes humains, dont on s'aperçoit qu'elle manque de plus en plus à l'arsenal législatif supranational de l'Europe. Une telle initiative est préconisée par nombre de groupements et d'associations internationaux tels que l'Union fédéraliste des communautés ethniques européennes (U.F.C.E.), l'Association pour la défense des langues

et cultures menacées (A.D.L.C.M.), le Bureau des nations européennes sans Etat (B.U.E.N.), d'autres encore.

Il faudra d'ailleurs logiquement en arriver à reconnaître qu'il est normal que ces régions, ces peuples et ces nations aujourd'hui sans Etat, soient représentés directement à l'échelon européen, élisant leurs représentants à une deuxième Chambre ou Sénat européen des régions. Une étude récente de Ricordo Petrella, entreprise à la demande de la Communauté européenne, sur la situation des langues et cultures minoritaires en Europe, indique que leur sauvegarde ne peut être assurée sans un enseignement effectif et sans leur utilisation dans les mass media, l'administration et la vie publique. Cette étude préconise aussi l'adoption d'un statut international pour leur protection, et la création d'une assemblée européenne des régions et territoires autonomes. Il paraît difficile de se passer d'un tel organisme dont la seule évocation fait encore pousser des cris d'orfraie à la gent politique et aux techno-bureaucrates de l'Etat français. Et pourtant la simple équité le demande, autant que le traité de Rome qui exprime le souci de voir l'ensemble des régions de l'Europe jouir non seulement d'un niveau de vie sensiblement équivalent, mais encore de libertés et de droits égaux sur tout le territoire de la communauté.

Lorsqu'il a été reçu à Dinan au mois de février 1977 le président Giscard d'Estaing a déclaré : *la Bretagne est l'une des plus grandes chances de la France*. Louis XI, Charles VIII et François I^{er} pensaient de même : c'est la raison pour laquelle leurs armes et leur diplomatie en firent la conquête. Les Bretons d'aujourd'hui en sont également convaincus, encore beaucoup plus qu'ils ne l'étaient il y a cinquante ans. On préférerait cependant que le président de la République française s'attache à convaincre les Bretons par autre chose que des paroles que la France est l'une des grandes chances de la Bretagne. Pour l'instant il n'en est rien.

Achévé d'imprimer
sur les presses de
l'Imprimerie Graphique de l'Ouest
85170 Le Poiré-sur-Vie
Dépôt légal : 1^{er} trimestre 1983
Numéro : 6769

Au cours de cette centaine de pages, légères de volume, mais lourdes de substance et de faits, Yann Fouéré fait sans complaisance le point sur les problèmes bretons du temps présent. A son habitude il ne respecte ni idées reçues, ni histoire officielle, ni pouvoirs du moment. Après un raccourci de l'histoire et de la vie de la Bretagne de 1914 à 1982, son examen des grands problèmes bretons le conduit à constater que tout « ce qui ne va pas » dans la Bretagne d'aujourd'hui va de pair avec une dépendance accrue de la Bretagne à l'égard de centres de décisions extérieurs : centres politiques, administratifs, économiques, commerciaux, financiers, culturels...

L'AUTEUR — Docteur en droit, licencié ès lettres, diplômé des sciences politiques, ancien secrétaire général du Comité consultatif de Bretagne, militant nationaliste breton et fédéraliste européen, Yann Fouéré a publié de nombreux ouvrages qui font autorité. Il est l'un des fondateurs du Bureau des nations européennes sans Etat et de l'Alliance libre européenne.